



Concept de Filière Bilingue primaire (FiBi) à Bienne

(2019)

Direction de la formation, de la culture et du sport
Département Écoles & Sport

Esther Cuendet, Carol Strähl et Emanuel Gogniat, membres du groupe de projet chargé de la révision du concept de la Filière Bilingue primaire (FiBi). Le présent document est le résultat d'une révision complète du concept de base établi en 2010, puis remanié en 2013.

Par lettre du 30 août 2019, la Direction de l'instruction publique du Canton de Berne a autorisé la Ville de Bienne à mettre en œuvre ce concept dans le cadre d'une expérience pédagogique (art 56 LEO). Ce concept a été présenté au groupe d'accompagnement FiBi le 1^{er} novembre 2019 ainsi qu'aux commissions scolaires. Celles-ci ont formulé un préavis positif à l'attention du Conseil municipal (séance du 3 décembre 2019).

Adopté par le Conseil municipal lors de sa séance du 4 décembre 2019.

Version 1.02 du 13 novembre 2020

Résumé et modifications majeures

La FiBi constitue une école à part entière, une entité scolaire selon le Règlement scolaire de la Ville de Bienne et une unité scolaire (US) du point de vue de la terminologie cantonale.

A l'instar de celui de la FiBiS, le *Concept FiBi 2019* s'appuie sur un principe fondamental: la mise en place d'une grille horaire ad hoc commune élaborée à partir des grilles horaires PER et LP21. Il s'agit d'un important changement par rapport au *Concept 2013*. La grille horaire est le résultat d'un compromis trouvé à partir des éléments des deux plans d'études.

La grille horaire ad hoc commune met l'allemand et le français sur un même pied d'égalité. Il n'y a donc plus de langue du plan d'étude (L1) et de langue d'immersion (L2) à la FiBi. L'enseignement de ces deux langues est pensé dans une vision commune et des synergies sont développées. L'enseignement par immersion est pratiqué dans la plupart des branches, y compris les mathématiques.

Ce nouveau système apporte des solutions à un certain nombre de problèmes constatés au sein de la FiBi: déficit de l'apprentissage de l'allemand chez certains élèves, manque de souplesse et séparation rigide des trains de classes PER et LP21, déséquilibre des classes, etc.

Sommaire

Résumé et modifications majeures	2
Sommaire	3
Introduction	5
Abréviations	6
1 Objectif et organisation du projet	7
1.1 Bilinguisme à Bienne et dans le canton	7
1.2 Objectifs généraux	7
1.3 Révision du concept FiBi et évaluation du projet	8
1.3.1 Révision du concept FiBi	8
1.3.2 Conclusions et recommandations principales de l'évaluation de 2017	9
1.4 Objectifs généraux du concept de Filière Bilingue (FiBi)	9
1.5 Organisation générale du projet FiBi	9
1.5.1 Projet en trois phases	9
1.5.2 Porteurs du projet	10
1.5.3 Groupe de projet «concept FiBi 2019» et déroulement des travaux	10
1.5.4 Groupe d'accompagnement	10
1.6 Planification du projet	11
2 Organisation de la FiBi	11
2.1 Organisation administrative	11
2.2 Localisation et infrastructure (nouveau)	11
2.3 Ampleur et structure de la FiBi (nombre de classes)	12
2.4 Effectifs	12
2.5 Principe d'une grille horaire commune	13
2.6 Nouvelle grille horaire ad hoc commune FiBi	16
2.6.1 Pour les élèves	16
2.6.2 Commentaires	16
2.6.3 Grille horaire complète	18
2.7 Répartition des langues d'enseignement entre le français et l'allemand	19
2.7.1 Répartition des langues d'enseignement	19
2.7.2 Répartition des langues entre enseignants	20
2.8 Elèves	20
2.8.1 Composition des classes	20
2.8.2 Processus d'attribution à la FiBi	21
2.8.3 Mobilité interne	21
2.8.4 Perméabilité, sortie de la FiBi et admission dans d'autres classes	22
2.8.5 Admissions de nouveaux élèves et liste d'attente	22
2.8.6 Transport des élèves	23
2.9 Direction	23
2.9.1 En général	23
2.9.2 Taux d'occupation et décharge	24
2.10 Membres du corps enseignant	24
2.11 Décharge du corps enseignant	25
2.12 Processus administratifs et relations avec le canton	25
3 Concept pédagogique et didactique	26
3.1 Principe	26
3.1.1 Base pédagogique fondamentale	26
3.1.2 Développement des compétences linguistiques	26
3.1.3 Immersion réciproque	27
3.2 Conditions-cadre et plans d'études	27
3.2.1 Plans d'études	28
3.2.2 Dialecte et langue standard	29
3.2.3 Devoirs à la maison	29
3.2.4 Activités de l'école	29
3.2.5 Enseignement complémentaire de l'allemand et/ou du français	29
3.3 Matériel scolaire	30

3.4	Horaires – exemples	30
3.4.1	Horaire EE	30
3.4.2	Horaire 3-4H et 8H FiBi	31
3.5	Mesures particulières et leçons OMPP	32
3.5.1	DaZ et FLS	32
3.5.2	Prolongement ou raccourcissement de cycle, programme d'introduction et cycle élémentaire 33	
3.5.3	Concept des mesures particulières au sein de la FiBi	33
3.5.4	Langue de prise en charge des élèves (en particulier SPE ou EB)	33
3.5.5	Communication et concertation	33
3.6	Collaboration et communication avec les parents	34
3.7	Développement du concept d'enseignement dans les domaines et disciplines individuels	34
3.8	Evaluation et orientation des élèves	34
4	Financement	35
4.1	Charges d'exploitation courantes.....	35
4.2	Frais généraux du projet.....	35
5	Mise en œuvre et adaptation du Concept 2019	36
5.1	Programme de mise en œuvre (calendrier)	36
5.2	Incidence du <i>Concept FiBi 2019</i> sur le <i>Concept FiBiS</i>	36
5.3	Adaptation du Concept 2019	36
6	Evaluation du projet	36
7	Bibliographie sommaire	36
8	Annexe	37

Introduction

La première version du concept de la Filière Bilingue (FiBi) à Bienne (phase I du projet) a été développée en 2009¹, puis approuvée par la Direction de l'instruction publique (INS). C'est sur cette première base que le Conseil municipal a décidé de réaliser le projet. Le concept a été remanié² durant l'été 2013 en prévision de la décision concernant la phase II. Après 8 années d'existence, les deux premières phases du projet correspondant à l'école primaire ont été réalisées, la troisième (secondaire I) est en cours de développement.

Les responsables disposent ainsi de l'expérience du terrain (direction, enseignantes et enseignants de la FiBi) ainsi que d'une évaluation complète du projet. Avec l'expérience, il est apparu qu'une partie du dispositif prévu par le concept initial posait des problèmes d'ordre pédagogique ou organisationnel. À cela s'ajoute le fait que le *Concept pour la Filière Bilingue du degré secondaire I (FiBiS)* à Bienne, développé et autorisé par l'INS en 2017, a introduit un important changement de paradigme au degré secondaire. Dès la 9H, la distinction entre la grille horaire PER et LP21 n'existe plus et les deux langues (allemand et français) ont le même statut de langue première. Ce changement n'est pas sans effet sur les cycles 1 et 2.

Au vu de ce qui précède, il est apparu indispensable de revoir en profondeur le *Concept 2013* et d'en entreprendre la révision en fonction de l'évaluation de 2017, des constats du groupe de projet et des besoins actuels.

Le *Concept 2019* doit être considéré comme un nouveau document remplaçant celui de 2013. Au besoin et à titre d'information uniquement, des dispositions du *Concept 2013* qui ne sont dorénavant plus valables peuvent être mentionnées. Dans ces cas, ce sera toujours avec la référence explicite au *Concept 2013*.

En août 2021, les élèves entrés à la FiBi en 2010 sortiront de la FiBiS et donc de l'école obligatoire. Le présent concept de la FiBi peut être lu avec, en arrière-plan, la perspective du passage du statut de projet (expérience pédagogique) à celui de structure régulière. Il s'agit toutefois d'une étape ultérieure qui nécessitera des décisions des autorités municipales et cantonales concernées.

Le *Concept 2019* doit servir à l'amélioration de la FiBi. Il pose les bases d'un modèle d'enseignement inédit dans le cadre du bilinguisme biennois et sert de référence aux enseignantes et enseignants ainsi qu'à la direction de la FiBi. Soulignons toutefois que le développement de la FiBi résulte aussi et surtout du travail ainsi que de l'engagement du corps enseignant et de la direction dont la longue et riche expérience constitue la source principale de la révision du *Concept 2019*.

¹ C. Le Pape Racine, C. Merkelbach, CL Salzmann et P. Walther, *Concept FiBi 2010*.

² *Concept FiBi 2013*, remaniement pour la seconde phase par la direction du projet (D. Bachmann), les expertes externes (C. LePape Racine, PH Nordwestschweiz et M. Buser, HEP BEJUNE), le responsable du Département Écoles & Sport (P. Walther) ainsi qu'un expert cantonal (C. Merkelbach).

Abréviations

ACM:	activités créatrices manuelles
ACT:	activités créatrices sur textile
de:	en allemand, germanophone
E&S:	Département Écoles & Sport de la Ville de Bienne
EB:	Erziehungsberatung
EE:	École enfantine
FCS:	Direction de la formation, de la culture et du sport de la Ville de Bienne
FiBi:	Filière Bilingue (primaire)
FiBiS:	Filière Bilingue secondaire
fr:	en français, francophone
INS:	Direction de l'instruction publique du Canton de Berne
LEO:	Loi sur l'enseignement obligatoire
LP21:	Lehrplan 21 (plan d'études germanophone introduit de manière progressive depuis le 1 ^{er} août 2018, en remplacement du Lehrplan 95).
NMG:	Natur, Mensch, Gesellschaft: regroupe les sciences naturelles, la connaissance de l'environnement, l'histoire, la géographie ainsi que l'histoire des religions/éthique.
PER:	Plan d'études romand
SEREP:	Service de ressources pédagogiques de la Ville de Bienne
SPE:	Service psychologique pour enfants et adolescents
SREP:	Section recherche, évaluation et planification pédagogiques de la Direction de l'instruction publique, dissoute en 2018.
ZfP:	Zentrum für Pädagogik der Stadt Biel

1 Objectif et organisation du projet

1.1 Bilinguisme à Bienne et dans le canton

Le bilinguisme est un thème central à Bienne, en général et dans les écoles. Les débats dans les milieux politiques, les discussions avec les parents et dans les écoles, le révèlent. Le bilinguisme, sa promotion et son potentiel pour Bienne occupent une place éminente dans les points forts de la politique du Conseil municipal 2017–2020³ ainsi que dans la Stratégie de la formation 2019–2022 adoptée par le Conseil municipal le 26 juin 2019⁴. Il en va de même au niveau cantonal puisque le renforcement du bilinguisme fait partie des objectifs de la législature 2019–2022 arrêtés par le Conseil-exécutif⁵. Ce dernier a constitué en mai 2017 une commission d'experts chargée d'élaborer un rapport sur l'état des possibilités de développement du bilinguisme dans le canton de Berne. Les conclusions de la commission font l'objet d'une décision de mise en œuvre par le Conseil-exécutif en 25 points stratégiques⁶.

Cultiver la collaboration en deux langues et dans les deux cultures correspondantes constitue, d'une part, un défi pour les acteurs concernés et, d'autre part, une grande chance pour les personnes impliquées. C'est dans ce contexte que s'inscrit le projet de filière bilingue qui se décline en une Filière Bilingue (FiBi primaire) lancée en 2010 et une Filière Bilingue secondaire (FiBiS) qui a débuté en 2018.

1.2 Objectifs généraux

Des projets bilingues ont été introduits dans les écoles biennoises en tant qu'expérience pédagogique, d'abord à Boujean, puis dans pratiquement toutes les écoles de la ville. En 2008, ils ont finalement été fermement ancrés, en tant qu'option volontaire, au niveau de la législation cantonale dans le cadre de la révision de la Loi sur l'école obligatoire (art. 9 LEO; RSB 432.210). À Bienne, la proximité des classes francophones et germanophones dans les écoles primaires les favorise, surtout au niveau primaire.

Les jeunes enfants semblent avoir des facilités pour l'apprentissage des langues. De plus, la situation biennoise est unique, l'allemand et le français étant pratiquement universellement présents dans la vie quotidienne. C'est ce potentiel que la Ville a cherché à développer en créant la Filière Bilingue primaire (FiBi) en 2010, avec l'accord de la Direction de l'instruction publique du Canton de Berne (INS). En 2013, après avoir obtenu l'accord et le soutien du Canton, le Conseil municipal a décidé de poursuivre le projet de FiBi au 1^{er} cycle (1H-4H) et de l'étendre au 2^e cycle (5H-8H). Il s'agit (*Concept 2013*) de deux trains de classe FiBi en immersion réciproque, l'un organisé dans le cadre du Plan d'études romand (PER), l'autre dans le Lehrplan (LP95 puis LP21). Le projet est entré dans une nouvelle phase avec l'ouverture en août 2018 de la Filière Bilingue secondaire (FiBiS). La première volée des élèves FiBi (école enfantine en 2010) peut ainsi poursuivre son parcours scolaire bilingue jusqu'à la fin du 3^{ème} cycle. La FiBiS fait l'objet d'un concept séparé validé par l'INS en 2017 dans le cadre d'un Projet pédagogique⁷. À Bienne, des classes bilingues sont déjà menées avec succès au niveau du cycle secondaire II (gymnase).

³ Conseil municipal, *Points forts de la législature 2017–2020*, objectif 1.5 «Le bilinguisme est renforcé et vécu».

⁴ Conseil-municipal, *Stratégie de la formation 2019 – 2022, priorité 3 « Bilinguisme. Les élèves ont un accès privilégié à la langue partenaire »*.

⁵ Conseil-exécutif du canton de Berne, *Programme gouvernemental de la législature 2019 à 2022*, objectif 4 «Le canton de Berne entretient sa diversité régionale et exploite davantage le potentiel de son bilinguisme».

⁶ Rapport de la commission d'experts sur le bilinguisme du 30 août 2018 et Rapport de mise en œuvre du 26 juin 2019.

⁷ C. Latscha, S. Völlmin, E. Gogniat, *Concept pour la Filière Bilingue du degré secondaire I (FiBiS) à Bienne*, 2017.

Deux raisons déterminantes expliquent le choix, en 2010, de la mise sur pied d'une filière bilingue à partir de l'école enfantine. Premièrement, il semble que les enfants de 4 à 5 ans apprennent une langue étrangère autrement que les adolescentes et adolescents de 12 à 13 ans. Deuxièmement, une initiation à l'école enfantine est d'autant plus facile qu'elle ne suppose aucune connaissance préalable de l'autre langue, et que la compétence linguistique est déjà bien développée pour aborder les disciplines cognitives plus exigeantes de la suite du parcours scolaire. Cela permet d'ouvrir la FiBi à tous les élèves et d'éviter que la FiBi se mue en structure scolaire élitiste. Il convient d'axer les classes bilingues sur l'intégration, soit sur l'hétérogénéité des indicateurs linguistiques, sociaux, culturels et de performance scolaire, ce qui est garanti en débutant tôt, à l'école enfantine déjà.

Ces dernières années, le Département Écoles & Sport (E&S) a constaté que l'apprentissage de la langue partenaire constituait une priorité pour beaucoup de parents. Certains ont déménagé à Bienne dans l'espoir d'inscrire leurs enfants à la FiBi, d'autres inscrivent leurs enfants dans le plan d'études de l'autre langue, ce qui n'est pas sans générer des difficultés pour les écoles et pour les enfants concernés. Cet intérêt se retrouve également dans la liste d'attente pour l'inscription à la FiBi. En tenant compte du nombre d'inscriptions de départ (entre 140 et 170) et du nombre d'enfants admis chaque année (entre 40 et 42), c'est un ratio entre 2.4 et 4 qui est observé entre la demande et l'offre. La demande de classes bilingues est avérée.

1.3 Révision du concept FiBi et évaluation du projet

1.3.1 Révision du concept FiBi

La FiBi fait l'objet d'un concept rédigé en 2010 puis remanié en 2013. La première version du concept (phase I du projet) a été développée en 2009⁸ et ensuite approuvée par le Canton. Sur ce, le Conseil municipal a décidé de réaliser le projet. Après 8 années de vie, les deux premières phases du projet correspondant à l'école primaire ont été réalisées, la troisième (secondaire I) est en cours.

Les responsables disposent ainsi de l'expérience du terrain (direction et corps enseignant de la FiBi) ainsi que de l'évaluation complète du projet. Il est apparu qu'une partie du dispositif prévu par le concept initial posait des problèmes d'ordre pédagogique ou organisationnel. À cela s'ajoute le fait que le *Concept pour la Filière Bilingue du degré secondaire I (FiBiS)* à Bienne, développé et autorisé par l'INS en 2017, a introduit un important changement de paradigme au degré secondaire. Dès la 9H, la distinction entre la grille horaire PER et LP21 n'existe plus et les deux langues (allemand et français) ont le même statut de langue première. Ce changement n'est pas sans effet sur les cycles 1 et 2. Une révision en profondeur du *Concept 2013* s'est ainsi révélée indispensable.

Le présent concept doit être considéré comme un nouveau et unique document de référence. Au besoin et à titre d'information, des dispositions du *Concept 2013* qui ne seront dorénavant plus valables peuvent être mentionnées. Dans ces cas, ce sera toujours explicitement et avec l'indication *Concept 2013*.

À l'instar de celui de la FiBiS, le *Concept FiBi 2019* s'appuie sur un changement central: la mise en place d'une grille horaire ad hoc et commune construite à partir des grilles horaires PER et LP21.

⁸ C. Le Pape Racine, C. Merkelbach, CL Salzmann et P. Walther, *Concept FiBi 2010*.

1.3.2 Conclusions et recommandations principales de l'évaluation de 2017

La FiBi a fait l'objet d'une évaluation complète menée par la Section recherche, évaluation et planification pédagogiques (SREP). En septembre 2017, l'INS communiquait à la Ville de Bienne les résultats de l'évaluation très complète de la FiBi effectuée en 2017⁹.

Les conclusions de cette évaluation soulignent que «les éléments ainsi mis en évidence permettent [aux auteurs] de reconnaître formellement l'importance de la Filière Bilingue et la pertinence de son introduction à Bienne¹⁰». C'est sur cette base que le directeur de l'INS a autorisé la poursuite de la phase 2 du projet. Ce rapport met également en évidence 20 recommandations dont la liste exhaustive est présentée en annexe I.

De manière générale, cette évaluation souligne les besoins d'une révision du concept de la Filière Bilingue. Les différents éléments relevés ont alimenté la réflexion du groupe de travail. Dans le chapitre consacré à l'analyse du dispositif par les enseignantes et enseignants, le rapport indique que «ce sont les éléments relevant des plans d'études, objectifs et grilles horaires qui sont les améliorations les plus plébiscitées, qu'elles soient nécessaires ou à envisager¹¹». Ce constat s'ajoute à d'autres observations de difficultés – qu'elles soient pédagogiques ou organisationnelles – générées par l'organisation de la FiBi à partir de deux systèmes parallèles: le train de classes PER et le train de classes LP95 (LP21 à partir de 2018).

1.4 Objectifs généraux du concept de Filière Bilingue (FiBi)

Le concept de Filière Bilingue (FiBi) se base sur le principe de l'immersion réciproque. Chaque classe est composée, à parts égales, d'enfants germanophones et francophones et, par principe, l'enseignement y est dispensé aussi à parts égales en allemand et français. Les classes de la FiBi comptent également une proportion donnée d'élèves allophones. Ce modèle permet la transmission de compétences linguistiques, non seulement dans le cadre de l'enseignement mais aussi dans le cadre des contacts entre élèves, notamment lors des pauses et durant les loisirs.

1.5 Organisation générale du projet FiBi

1.5.1 Un projet en trois phases

La mise en place de la FiBi a lieu en trois phases qui correspondent aux trois cycles prévus par HarmoS. À la fin de chaque phase, il a fallu décider de l'opportunité de débiter la phase suivante et de poursuivre (ou renouveler) les classes des phases déjà réalisées.

La phase I a été approuvée en janvier 2010 et est arrivée à échéance en 2014. Le 8 janvier 2014, la Ville de Bienne a décidé, avec l'accord de l'INS, de continuer le projet en entrant dans la phase II et de poursuivre l'expérience du premier cycle.

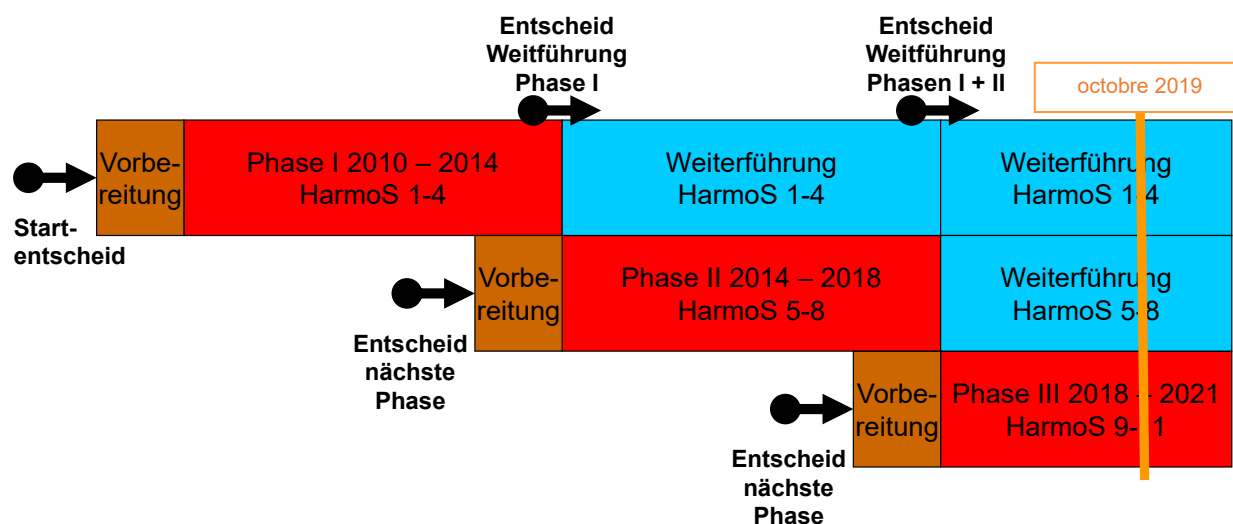
La phase II étant arrivée à son terme, le Conseil municipal a décidé en novembre 2017 de:

- a) poursuivre la FiBi au cycle 2 (5H-8H). Dans cette perspective, la SREP a évalué le projet, permettant à l'INS de donner, le 18 septembre 2017, son accord pour la poursuite de la phase II;
- b) débiter la phase III, c'est-à-dire d'ouvrir la Filière Bilingue pour le degré secondaire I (9H-11H). Les deux premières classes secondaires ont été ouvertes en août 2018.

⁹ S. Pfeuti, *Une expérience d'enseignement bilingue en immersion sous la loupe: Evaluation de la Filière Bilingue à Bienne*, Direction de l'instruction publique du canton de Berne, Section recherche, évaluation et planification pédagogiques (SREP), version définitive reçue au printemps 2018.

¹⁰ *Op. cit.* p. 159.

¹¹ *Op. cit.* p. 119.



1.5.2 Porteurs du projet

La Filière Bilingue à Bienne est un projet de la Ville de Bienne lancé sur décision du Conseil municipal. Ce projet est porté par la Direction de la formation, de la culture et du sport (FCS) et par le Département E&S. Un chef de projet a été désigné en 2017 en la personne de M. Emanuel Gogniat, responsable des projets.

1.5.3 Groupe de projet «concept FiBi 2019» et déroulement des travaux

La révision 2019 du concept de Filière Bilingue a été réalisée par un groupe de projet composé des deux codirectrices de la FiBi, Mmes Esther Cuendet et Carol Strähl, ainsi que du chef de projet M. Emanuel Gogniat. Les travaux ont commencé au printemps 2018.

Pour mener à bien son travail, le groupe de projet a notamment bénéficié de la collaboration:

- des enseignantes et enseignants qui ont été consultés à plusieurs reprises;
- des inspectrice et inspecteur scolaire;
- de la direction de la FiBiS.

1.5.4 Groupe d'accompagnement

Le projet global (primaire et secondaire I) est soutenu par un **groupe d'accompagnement**, composé comme suit (nom des personnes selon l'état actuel):

- représentation de chacune des commissions scolaires (Mmes F. Molina et N. Pittet);
- représentation de l'Inspection scolaire (M. R. Garraux);
- représentation du Département Écoles & Sport (MM. R. Meyer, présidence, et E. Gogniat, direction du projet, lien avec la FCS);
- représentation du secrétariat général de l'INS (M. W. Riesen);
- direction de la Filière Bilingue primaire (FiBi, Mmes C. Strähl et E. Cuendet);
- direction de la Filière Bilingue secondaire I (FiBiS, MM. C. Latscha et S. Völlmin).

Le groupe d'accompagnement peut, au besoin, faire appel à d'autres personnes. Il suit l'élaboration du concept et surveille sa mise en œuvre. Il peut faire des propositions aux instances communales et cantonales compétentes. Le groupe d'accompagnement se réunit au moins une fois par année pour être informé de l'évolution du projet et donner son appréciation.

1.6 Planification du projet

Automne 2017:	Première version de l'évaluation FiBi.
Hiver 2017/2018:	Mise en œuvre de la FiBiS.
2018/2019:	Groupe de travail pour la révision du concept FiBi. Diverses consultations et rencontres (spécialistes et experts, corps enseignant, INS, groupe d'accompagnement, FCS).
Printemps-été 2019:	Rédaction du concept révisé FiBi, consultation des enseignantes et enseignants.
Septembre 2019:	Autorisation de l'INS
Début décembre 2019:	Décision des autorités municipales.
Dès décembre 2019:	Mise en œuvre progressive du concept révisé. Information des parents et communication (décembre). Nouvelle grille horaire officiellement applicable dès la rentrée 2020.

Le présent concept n'est valable dans les faits qu'après les autorisations et décisions des autorités compétentes. D'ici là, le *Concept 2013* fait foi. Des modalités de transition peuvent être convenues entre Écoles & Sport et la direction de la FiBi.

2 Organisation de la FiBi

2.1 Organisation administrative

La FiBi est une école à part entière et constitue une entité scolaire selon le Règlement scolaire de la Ville de Bienne. Elle est distincte de la FiBiS. Elle est une unité scolaire (US) du point de vue de la terminologie cantonale.

La FiBi est conçue selon l'art. 9a LEO qui définit les langues d'enseignement et surtout l'enseignement dans une autre langue nationale.

2.2 Localisation et infrastructure (nouveau)

Initialement implantée dans le bâtiment scolaire de la Plaenke, la FiBi est située aux Prés-Ritter (rue Franche 45) depuis août 2017. Elle est installée dans un bâtiment contigu à l'Oberstufenzentrum Rittermatte¹². Les classes enfantines se trouvent aux abords du bâtiment principal, deux classes dans un pavillon à la rue Stauffer et deux autres classes partagent les lieux avec l'école à journée continue dans un bâtiment de la rue Bubenbergr.

Ce déménagement a eu pour conséquence de modifier la population d'élèves de la FiBi dans le sens d'un renforcement de l'hétérogénéité des classes. Les allophones plutôt orientés alémaniques (en raison par exemple de la langue d'origine, des relations sociales des parents et de la famille, de l'accueil extrafamilial, etc.) sont désormais un peu plus nombreux qu'auparavant. Ce permet un meilleur équilibre entre les allophones orientés alémaniques et les allophones orientés francophones.

Depuis qu'elle est installée aux Prés-Ritter, la FiBi a perdu le statut d'unique école de quartier qu'elle avait à la Plaenke. Lorsque les parents choisissent la FiBi, ils font désormais le choix exprès de l'école bilingue. S'ils souhaitent un enseignement monolingue, des alternatives existent dans le quartier (Champagne, Gurzelen, Wildermethmatte).

¹² Quatre classes de la FiBi sont restées une année à l'école de la Plänke jusqu'en août 2018. Ces classes ont déménagé ensuite aux Prés-Ritter où toutes les classes de la FiBi sont désormais situées.

2.3 Ampleur et structure de la FiBi (nombre de classes)

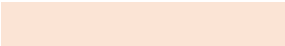
Pour être organisée de manière judicieuse et efficace, la FiBi requiert impérativement deux classes parallèles par degré scolaire. Une seule classe aurait rendu le traitement équivalent des deux langues impossible. De plus, deux classes parallèles permettent de mettre en place une collaboration renforcée et les équipes du corps enseignant peuvent pratiquer un développement coopératif de l'enseignement. Il s'agit de constituer des équipes pédagogiques par matière et par cycle selon les besoins.

La FiBi se conforme aux degrés scolaires selon HarmoS. Les classes de l'école enfantine sont gérées avec des enfants d'âges mixtes, alors que les classes suivantes 3 à 8 HarmoS ne le sont pas. Cependant, une collaboration étroite est chaque fois visée entre deux degrés scolaires.

Pour l'instant, l'appellation en référence à HarmoS est privilégiée (3H prononcé en français ou en allemand). La distinction entre les deux classes parallèles doit encore être définie, par exemple 3Ha et 3Hb.

Filière Bilingue primaire (FiBi)

	1 ^{er} train de classes	2 ^e train de classes
1 ^{er} cycle	1H/2H (rouge)	1H/2H (jaune)
	1H/ 2H (bleu)	1H/ 2H (vert)
	3Ha	3Hb
	4Ha	4Hb
2 ^e cycle	5Ha	5Hb
	6Ha	6Hb
	7Ha	7Hb
	8Ha	8Hb

 Classes à deux degrés

La distinction opérée dans le concept initial (*Concept 2013*) entre les classes PER et LP21 n'existe plus. Les deux trains de classes de la FiBi sont donc parallèles, ce qui offre plus de souplesse au système.

2.4 Effectifs

L'effectif visé pour les classes de la FiBi est de 21 élèves par classe. Comme il n'est pas réaliste d'augmenter systématiquement les effectifs dans les degrés supérieurs (par exemple 8H), les classes enfantines comptent déjà 21 élèves. Une certaine flexibilité est admise en raison d'inévitables mouvements d'élèves au long de la scolarité. En cas de sortie, E&S et la direction d'école cherchent activement à repourvoir la place vacante au moyen de la liste d'attente (ch. 2.8.4). Il faut viser un effectif de classe situé dans une fourchette allant de 19 à 21 élèves. De manière exceptionnelle et seulement si le contexte de classe le permet, la direction d'école peut autoriser une augmentation de l'effectif à 24 élèves, par exemple en cas de cycle prolongé ou raccourci. Si une situation spéciale se présente et que la FiBi semble une solution appropriée, E&S peut, d'entente avec la direction et à titre exceptionnel, admettre un ou une élève externe, même si l'effectif de 21 élèves est dépassé (max. 24 élèves). L'admission à la FiBi est décrite au ch. 2.8.

2.5 Le principe d'une grille horaire commune

Le changement principal apporté par la révision du concept de la FiBi réside dans le passage à un système unique:

- abandon de la distinction entre les classes PER et Lehrplan;
- grille horaire commune ad hoc, construite à partir de celles des deux plans d'étude PER et LP21.

Il s'agit d'un véritable changement de paradigme. Initialement non prévu, ce développement est apparu en cours de révision du concept et s'est révélé, au fur et à mesure des discussions, indispensable. Les raisons principales de cette évolution sont synthétisées dans le tableau ci-après.

Raisons justifiant l'abandon de la distinction classes PER/LP21 pour un passage à un système unique et une grille horaire ad hoc commune

	Problèmes d'ordre pédagogique ... <i>Concept 2010/2013</i>	... et solutions <i>Concept 2019</i>	Référence <i>Concept 2019</i>
Décalage entre PER et LP	Les grilles horaires ne sont pas identiques. Les différences, notamment en ce qui concerne l'enseignement des langues, sont significatives.	Grille horaire commune <i>ad hoc</i> , même nombre de leçons.	2.6
Retard dans l'apprentissage de l'allemand	Une des conséquences de ce décalage (mais pas l'unique cause) est le constat d'un retard dans l'apprentissage de l'allemand pour certains élèves francophones.	Grille horaire commune, ad hoc, même nombre de leçons, notamment pour les deux langues.	2.6
Langues 2 moins importantes	La distinction PER/LP21 induit une hiérarchisation des langues (la langue du plan). Bien qu'il s'agisse de la FiBi, la langue 2 est régulièrement considérée comme moins importante (élèves, parents, parfois même corps enseignant).	La grille horaire commune place les deux langues au même niveau.	2.6
Moyens d'enseignement L2 dépassés	La FiBi suit une grille horaire et des plans d'études conçus sur une distinction L1/L2. Or, nonobstant les difficultés mentionnées ci-dessus, les moyens d'enseignement en L2 sont rapidement dépassés en raison de l'immersion réciproque dès l'EE.	La grille horaire commune donne aux deux langues le même statut de langue première et permet, moyennant adaptation, l'utilisation des moyens d'enseignement existants pour les L1.	2.6 et 3.3
Exposition à la langue partenaire	L'objectif d'exposition à la langue partenaire de 50% ne peut parfois pas être atteint (par exemple 3H: 9 leçons de français + 5 leçons de maths en français sur 24 leçons).	Grille horaire commune, y compris immersion en mathématiques.	2.6 et 2.7

	Problèmes d'ordre pédagogique ... <i>Concept 2010/2013</i>	... et solutions <i>Concept 2019</i>	Référence <i>Concept 2019</i>
Fonctionnement dans deux systèmes distincts	La FiBi est pensée et dirigée comme un établissement unique disposant d'une culture propre. Or, la distinction PER et LP21 induit, au sein d'une même entité qui développe sa propre culture, des fonctionnements cloisonnés avec des règles parfois différentes. La vision pédagogique cohérente développée par l'école (codirection) se heurte à deux systèmes distincts.	Une grille horaire commune et l'harmonisation des processus applicables à l'ensemble des classes de la FiBi favorisent l'émergence d'une vision pédagogique cohérente.	2.6 et 3.1
Pas de changement de classe possible	Un enfant ne peut pas passer de la classe PER à la classe LP21 (ou inversement) sans faire un changement de plan d'étude (en principe interdit): peu de souplesse pour les élèves, pas de rééquilibrage possible dans le cas de pool.	Une grille horaire commune permet l'organisation de classes parallèles et perméables; elle donne beaucoup plus de souplesse à l'organisation.	2.4 et 2.8.3
Préparation à la FiBiS	L'ouverture de la FiBiS (grille horaire commune) en août 2018 a permis de préciser quels étaient les objectifs linguistiques à atteindre pour l'entrée au secondaire I. Le passage d'un système L1 et L2 (primaire) à un système 2 fois L1 (secondaire) n'est pas aisé.	Une grille horaire commune FiBi cohérente avec celle de la FiBiS permet d'appréhender le cursus bilingue de manière cohérente de la 1H à la 11H. Elle atténue la rupture du passage du cycle 2 au cycle 3.	2.6
DaZ et FLS	Malgré les besoins, le DaZ ne peut être utilisé que dans les classe LP21 et le FLS dans les classes PER.	La grille horaire commune ne fait plus la distinction, possibilité de rassembler toutes les ressources pour les utiliser à bon escient selon les besoins.	2.6 et 3.5.1

	Problèmes d'ordre organisationnel ... <i>Concept 2010/2013</i>	... et solutions <i>Concept 2019</i>	Référence <i>Concept 2019</i>																																								
Choix du plan d'études à l'inscription	Les parents doivent indiquer à l'inscription une préférence pour le plan d'études. C'est une complexité inutile voire trompeuse pour les parents qui peuvent vouloir à la fois le bilinguisme et l'assurance du plan d'études dans la langue première. En outre, le choix du plan peut être un obstacle à l'inscription à la FiBi.	L'abandon de la distinction entre PER et LP21 introduit de la clarté pour la communication aux parents: la FiBi est une école bilingue dans un système bilingue.	2.8.2																																								
Attribution et liste d'attente	<p>Le choix du plan d'études par les parents constitue un critère supplémentaire et complexifie le processus d'attribution à la FiBi.</p> <p>L'attribution à la FiBi et à la classe (en lien avec le plan d'études) se fait en une seule étape.</p> <table border="1" data-bbox="563 792 805 1014"> <thead> <tr> <th>Etape 1/1</th> <th>fr</th> <th>d</th> <th>a</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>PER</td> <td>7</td> <td>7</td> <td>7</td> </tr> <tr> <td>LP21</td> <td>7</td> <td>7</td> <td>7</td> </tr> <tr> <td>critères</td> <td colspan="3">distance, langue, plan d'étude</td> </tr> </tbody> </table>	Etape 1/1	fr	d	a	PER	7	7	7	LP21	7	7	7	critères	distance, langue, plan d'étude			<p>L'abandon de la distinction entre PER et LP21 simplifie considérablement le processus d'attribution et la gestion de la liste d'attente (suppression d'un critère).</p> <p>L'attribution à la FiBi (étape 1) est séparée de la composition des classes (étape 2).</p> <table border="1" data-bbox="1019 947 1281 1084"> <thead> <tr> <th>Etape 1/2</th> <th>fr</th> <th>d</th> <th>a</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>12</td> <td>12</td> <td>18</td> </tr> <tr> <td>critères</td> <td colspan="3">distance, langue</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1" data-bbox="1019 1126 1281 1240"> <thead> <tr> <th>Etape 2/2</th> <th>fr</th> <th>d</th> <th>a</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Classe 1</td> <td>6</td> <td>6</td> <td>9</td> </tr> <tr> <td>Classe 1</td> <td>6</td> <td>6</td> <td>9</td> </tr> </tbody> </table>	Etape 1/2	fr	d	a		12	12	18	critères	distance, langue			Etape 2/2	fr	d	a	Classe 1	6	6	9	Classe 1	6	6	9	2.8
Etape 1/1	fr	d	a																																								
PER	7	7	7																																								
LP21	7	7	7																																								
critères	distance, langue, plan d'étude																																										
Etape 1/2	fr	d	a																																								
	12	12	18																																								
critères	distance, langue																																										
Etape 2/2	fr	d	a																																								
Classe 1	6	6	9																																								
Classe 1	6	6	9																																								
Équilibre des classes (langues)	La répartition des élèves selon la langue se fait sur la base des déclarations des parents. Des ajustements entre deux classes sont impossibles (ou seulement dans le cadre d'un changement de plan d'études).	Si de tels ajustements s'avèrent nécessaires, ils peuvent être facilement opérés au début de la rentrée scolaire puisque les deux classes ont le même statut (transferts de l'une à l'autre possibles).	2.8																																								
Horaires	Deux grilles horaires rendent plus difficile la confection des horaires, d'autant plus que les classes PER et LP de même degré se partagent parfois des tandems d'enseignantes et enseignants.	Une grille horaire commune simplifie la préparation des horaires.	2.6 et 3.4																																								
Processus administratifs	Toutes les démarches administratives en lien avec l'inspection notamment sont faites à double (exemple un/e enseignant/e malade intervenant dans les deux classes doit être annoncé/e deux fois).	Définition (d'entente avec l'INS) de processus uniformes applicables pour toutes les classes.	2.12																																								

Conséquences principales du passage à une grille horaire commune

Langues	Enseignement simultané et au même niveau des deux langues (fr et d): deux langues 1 à la place de L1 et L2. Nouvelle didactique. Synergie d et fr, apprentissage comparé. Les branches <i>Français</i> et <i>Deutsch</i> deviennent la branche <i>Langues</i> .
Apprentissages de base	Les apprentissages de base (lecture, écriture, mathématiques) peuvent se faire dans les deux langues. Offre des opportunités en terme de soutien (selon le <i>Concept 2013</i>), un élève d dans le PER entre dans les apprentissages de base (lecture, écriture et mathématiques) seulement en français, ce qui est en fait sa seconde voire troisième langue.
Changement important	Ce changement touche aux fondements de la FiBi. Pour tous les acteurs impliqués, la transition sera exigeante. Ce changement doit être préparé minutieusement (direction, corps enseignant) et communiqué avec un soin particulier (corps enseignant, élèves et parents).

2.6 Nouvelle grille horaire ad hoc commune FiBi

2.6.1 Pour les élèves

Du point de vue de l'élève, la grille horaire ad hoc commune FiBi se présente comme suit:

Grille horaire ad hoc commune FiBi comparée aux PER et LP21

grille horaire commune FiBi										PER*	Δ	LP	Δ
Détails par branches	KG	KG	1. Kl.	2. Kl.	3. Kl.	4. Kl.	5. Kl.	6. Kl.	total				
Langues (D et FR)			10	10	10	10	10	10	60	57	3	42	18
Englisch			0	0	0	0	2	2	4	4	0	4	0
Mathematik			5	5	5	5	5	5	30	32	-2	30	0
NMG (Natur, Mensch, Ethik/Rel, Klassenlektion)			4	4	5	5	5	5	28	28	0	36	-8
Gestalten (ACM, ACT et dessin)			2	2	3	3	3	3	16	22	-6	24	-8
Musik			1	1	2	2	2	2	10	6	4	12	-2
Beweg & Sport			3	3	3	3	3	3	18	18	0	18	0
Medien & Info			0	0	0	0	1	1	2	1	1	2	0
total	25	25	25	25	28	28	31	31	218	168	0	168	0
2 trains de classes									436				*19/20

2.6.2 Commentaires

La grille horaire FiBi est un compromis équilibré entre la grille horaire du PER et celle du Lehrplan. Les élèves ne seront pas surchargés puisque le total de 218 leçons¹³ par semaine sur les 8 années (cycle 1 et cycle 2) est respecté. La partie droite du tableau montre, pour chaque branche, le delta avec les grilles horaires PER et LP21. Dans ce tableau et les tableaux suivants, les références aux PER et LP indiquent la différence entre la situation actuelle (PER et LP) et la situation projetée (grille horaire commune).

¹³ Dispositions générales complétant le PER du 31 mai 2019 et Lehrplanteil, Allgemeine Hinweise und Bestimmungen (non daté).

La grille horaire FiBi est le résultat d'un compromis et d'une réflexion poussée. Il s'agit de mettre en place un système dont les fondements reposent sur l'immersion réciproque tout en respectant les conditions-cadre générales moyennant quelques adaptations inévitables.

La FiBi privilégie une approche globale et transversale de l'enseignement. L'expérience concluante des rituels en début de leçon permet par exemple d'introduire régulièrement des éléments de musique (ouverture de la leçon par un chant), sans qu'il s'agisse à proprement parler de leçon de musique. Les thèmes transversaux (NMG) sont repris de manière coordonnée dans différentes branches avec, en rapport avec cette thématique X, des lectures ou des rédactions en d et fr, du dessin, des exposés, de la recherche de documents, etc.

L'offre de cours facultatifs (*Angebot der Schule*), est actuellement très variée à la FiBi. Elle permet dans une certaine mesure, de compenser les différences qui apparaissent dans le tableau ci-dessus (dessin technique, robotique, D'Nase dehors, musique, ...).

a. Langues (D et FR)

La désignation *langues (D et FR)* comprend les branches d'allemand et de français. Elle a été choisie pour montrer la nécessité de concevoir conjointement l'enseignement de ces deux langues, puisque les branches d'allemand et de français ont le même statut (L1, soit première langue de scolarisation). Cette situation permet de développer des synergies entre les deux enseignements. À titre d'illustration, l'apprentissage de l'écriture (écrire des «A») va servir les deux langues. L'enseignement de ces deux langues est pensé dans une vision commune pour permettre le développement des synergies mentionnées ci-avant. Cette dynamique implique une grande collaboration au sein du corps enseignant.

Dès la 3H, l'apprentissage de la lecture et de l'écriture se fera ainsi en même temps dans ces deux langues. Si ce modèle est un véritable défi pédagogique et didactique, il présente également un indéniable avantage par rapport au *Concept 2013* qui voulait que les élèves PER entrent dans la lecture et l'écriture en français (conformément au PER), y compris les élèves germanophones de la classe. Désormais, si des difficultés se présentent dans l'apprentissage, l'accent pourra être mis sur la langue maternelle de l'élève, du moins pour ceux dont c'est le français ou l'allemand.

Par souci de transparence, il importe de montrer la différence détaillée entre la grille horaire commune FiBi et celles du PER et LP21. On constate ici que le français comptera 17 leçons en moins dans la grille horaire FiBi par rapport à celle du PER. Pour l'allemand, la différence est beaucoup moins prononcée (- 2 leçons).

Grille horaire ad hoc commune FiBi comparée au PER et LP21 (langues)

grille horaire commune FiBi		PER* delta LP delta			
Détails par branches		total			
Deutsch	30	10	20	32	-2
Französisch	30	47	-17	10	20

Cette différence, surtout concernant le français par rapport à la grille horaire PER, met en évidence le fait que l'acquisition des langues à la FiBi se fait dans un autre contexte. Les apprentissages de l'allemand et du français vont se nourrir mutuellement (synergies, comparaison). Globalement, en raison de la nature même de la FiBi, les langues auront un peu plus de place à la FiBi que dans les autres écoles francophones ou germanophones (+ 3 leçons par rapport au PER ou + 18 leçons par rapport au LP21). Les enseignantes et enseignants devront aussi veiller à atteindre des objectifs linguistiques au travers des autres branches (par exemple lecture en NMG). À l'inverse, une attention particulière sera prêtée aux contenus dans le cadre de l'enseignement des langues.

Les objectifs définis par le PER et le LP21 doivent être atteints. Le défi est ambitieux, mais peut être relevé. Les synergies et l'apprentissage mutualisé des deux langues ouvrent de nouvelles

perspectives qu'il faut impérativement exploiter. Dans ce cadre, la collaboration à l'échelle de l'école, valeur cardinale de la FiBi, est essentielle, tout comme la planification à différents niveaux (classes, cycles, matières, etc.).

b. Mathématiques

L'écart par rapport aux grilles horaires PER (-2, une leçon en 6^e et une leçon différenciée en 7^e) et LP21 (0) est relativement faible.

c. NMG (Natur, Mensch, Ethik/Rel, Klassenlektion)

L'abréviation germanophone NMG regroupe les sciences naturelles, la connaissance de l'environnement, l'histoire, la géographie ainsi que l'histoire des religions/éthique. Par rapport à la grille horaire du LP21, la grille horaire FiBi a moins d'heures de NMG. Les différents thèmes pourront en compensation être repris dans les autres branches, en particulier les langues.

d. Autres branches

Un compromis a aussi dû être trouvé pour les ACT, ACM et dessin (-6 par rapport au PER et -8 par rapport au LP21), ainsi que pour la musique (LP21 (-2), PER (+4)). L'offre de cours facultatifs (Angebot der Schule), permet, dans une certaine mesure, de compenser les différences par rapport au PER et LP21 (dessin technique, robotique, D'Nase dehors, musique, ...).

La dotation reste inchangée pour le sport et l'anglais.

2.6.3 Grille horaire complète

Grille horaire commune FiBi									
Récapitulatif des leçons	KG	KG	1. Kl.	2. Kl.	3. Kl.	4. Kl.	5. Kl.	6. Kl.	total
grille horaire pour élèves	25	25	25	25	28	28	31	31	218
sections de classe / coenseignement	3	3	6	6	5	5	6	5	39
maitrise de classe	1	1	1	1	1	1	1	1	8
cours facultatif (AdS) selon leçons octroyées par INS									
total	29	29	32	32	34	34	38	37	265
2 trains de classes									530

Les Directives cantonales sur le nombre d'élèves s'appliquent pour l'enseignement par sections de classe.

Le tableau ci-dessous montre une comparaison des leçons de section de classe et de co-enseignement entre le *Concept 2013* et le *Concept 2019*. Les leçons de co-enseignement correspondent au soutien complémentaire en allemand et en français décrit au chapitre 3.2.5.

Vu globalement (sections de classe et co-enseignement), le dispositif prévu par le *Concept 2019* ne présente pas de différence par rapport à la version antérieure (en orange dans le tableau ci-dessous). La répartition présente certes quelques différences, mais le total est maintenu à 39 leçons.

LECONS EN SECTIONS DE CLASSE (dès 20 élèves)

LP 21 FiBi (2013)	1.KG	2.KG	1.KI	2.KI	3.KI	4.KI	5.KI	6.KI	TOTAL
SECTIONS CLASSE	2	2	6	3	2	2	6.5	6.5	30
COE/TT*			2	2	2	2	2	2	12
TOTAL									42
PER FiBi (2013)	1H	2H	3H	4H	5H	6H	7H	8H	TOTAL
SECTIONS CLASSE	2	2	4	2	2	2	5	5	24
COE/TT*			2	2	2	2	2	2	12
TOTAL									36
MOYENNE LP21 & PER FiBi (2013)	1H	2H	3H	4H	5H	6H	7H	8H	TOTAL
SECTIONS CLASSE	2	2	5	2.5	2	2	5.75	5.75	27
COE/TT*			2	2	2	2	2	2	12
TOTAL	2	2	7	4.5	4	4	7.75	7.75	39
PLAN COMMUN CONCEPT 2019 FiBi	1H	2H	3H	4H	5H	6H	7H	8H	TOTAL
SECTIONS CLASSE	2	2	5	5	4	4	5	4	31
COE/TT**	1	1	1	1	1	1	1	1	8
TOTAL	3	3	6	6	5	5	6	5	39
DIFFERENCE SECTIONS CLASSE UNIQUEMENT	0	0	0	2.5	2	2	0.75	-1.75	5.5
DIFFERENCE SECTIONS CLASSE ET COE/TT	1	1	-1	1.5	1	1	-1.75	-2.75	0

* dans le concept 2 leçons options langues transformées en COE/TT dès 17/18 sur autorisation de l'inspection scolaire.

2.7 Répartition des langues d'enseignement entre le français et l'allemand

Conformément au principe de l'immersion réciproque, les élèves sont exposés au français et à l'allemand à raison d'un taux de 50%. La nouvelle grille horaire commune permet d'atteindre cette quote-part alors que c'était auparavant (*Concept 2013*) impossible dans certaines situations (3H et 4H en PER par exemple).

2.7.1 Répartition des langues d'enseignement

Tableau des branches enseignées dans les deux langues

Langue d'enseignement en %		
	d	fr
Deutsch	100	
Französisch		100
Englisch	E	E
Mathematik	50	50
NMG (Natur, Mensch, Ethik/Rel, Klassenlektion)	50	50
Gestalten	50	50
Musik	à définir	
Beweg & Sport	à définir	
Medien & Info	à définir	

Rappelons que les Dispositions générales complétant le PER fixent les conditions-cadre de l'enseignement par immersion¹⁴. Deux points importants doivent être soulignés. Premièrement, la limite supérieure à ne pas dépasser des leçons enseignées dans la langue partenaire est fixée à 50%. Dans le cas présent et en raison de l'immersion réciproque, il faut impérativement viser

¹⁴ Dispositions générales complétant le PER du 31 mai 2019, Annexe 1, Enseignement par immersion – Conditions-cadre. Voir aussi *Merkblatt Bilingualer Unterricht und immersiver Unterricht*.

une répartition de 50% pour ne pas prêter l'une ou l'autre des catégories d'élèves. Deuxièmement, ces dispositions générales excluent en principe les disciplines fondamentales, en l'occurrence le français et les maths ou Deutsch und Mathematik, de l'enseignement par immersion. Dans le cas particulier de la FiBi, cette solution 50/50 pour l'enseignement des maths fait sens. Les élèves sont, d'une part, en situation d'immersion réciproque dès l'école enfantine. Le fait d'enseigner les maths dans les deux langues permet d'assurer aux élèves un soutien de base dans leur langue maternelle. L'option 50/50 pour l'enseignement des maths est justifiée dans ce contexte. Elle a d'ailleurs été admise par l'INS dans le cadre du *Concept FiBiS*.

2.7.2 Répartition des langues entre enseignantes et enseignants

La langue d'enseignement est directement liée au membre du corps enseignant dont on attend, en règle générale, qu'il enseigne dans sa langue maternelle. Des exceptions sont toutefois possibles, par exemple avec des enseignantes et enseignants bilingues ou ayant une formation adéquate et des compétences suffisantes pour enseigner dans sa L2.

Pour les branches qui sont enseignées dans les deux langues (maths, NMG, ...), cela signifie que deux membres du corps enseignant interviennent dans chaque classe.

La question de la répartition des heures entre FR et D n'est pas définitivement réglée. Plusieurs solutions sont envisageables, l'enseignement par thèmes semble pertinent (un thème en français (les chiffres), l'autre en allemand (les formes)). Cette répartition se fait globalement et selon des modalités qui doivent être définies par les membres du corps enseignant.

2.8 Élèves

2.8.1 Composition des classes

Pour assurer le principe de l'immersion réciproque et tenir compte de la réalité sociodémographique biennoise, les classes de la FiBi sont composées d'élèves francophones, germanophones et allophones. La répartition se fait dans les proportions suivantes (par degré, deux classes).

Germanophones (d)	francophones (fr)	Allophones		42 élèves (2 classes)
		Allophones (d)	Allophones (fr)	
12	12	18		

Le groupe des élèves allophones est lui-même composé pour moitié d'élèves plutôt proches du français et pour l'autre, d'élèves plutôt proche de l'allemand. Cette répartition est faite à partir des indications fournies par les parents dans le cadre de l'inscription à la FiBi. Lors de l'attribution, un questionnaire adressé aux familles permet de définir et d'affiner les profils langagiers. L'expérience montre qu'il convient, dans la mesure du possible, de porter une attention particulière

- aux élèves annoncés comme francophones mais qui parlent en réalité une autre langue à la maison;
- à l'équilibre entre allophones plutôt proches du français et ceux plutôt proches de l'allemand.

2.8.2 Processus d'attribution à la FiBi

L'admission à la FiBi se fait sur une base volontaire. Pour l'instant, le projet est cantonné à deux trains de classes représentant 42 places par année scolaire (voir ch. 2.3 et 2.4), ce qui limite l'accès à la FiBi. Pour cette raison, l'attribution des élèves à la FiBi doit se faire selon un processus et des critères précis.

Processus d'attribution à la FiBi (école enfantine)

Étapes du processus	Critères
Tous les parents des enfants susceptibles d'entrer à l'EE reçoivent une invitation à une soirée générale d'information (fr ou d). La FiBi est présentée.	
Les parents inscrivent leurs enfants en 1-2H (école enfantine). Ils peuvent indiquer leur intérêt pour la FiBi sur le formulaire d'inscription.	
Si nécessaire, E&S (Service de l'administration scolaire) opère un premier tri pour sélectionner une centaine de familles intéressées. Cette première sélection de familles est invitée à une soirée d'information sur la FiBi.	
Sur la base d'une information complète, les familles toujours intéressées ont environ une semaine après la soirée d'information pour faire leur inscription définitive. Elles fournissent des indications sur la ou les langue(s) parlée(s) à la maison.	
Sur la base des inscriptions définitives, le Service de l'administration scolaire attribue les élèves à la FiBi.	Distance domicile – école selon maps-google. Langue(s) de l'élève
La direction de la FiBi répartit les élèves dans les 4 classes ¹⁵ .	Langue(s) de l'élève
Les familles dont les enfants ne sont pas attribués à la FiBi peuvent s'inscrire sur une liste d'attente.	
Le système est flexible et les classes peuvent être au besoin et à tout moment rééquilibrées, soit par des ajustements, soit par des recompositions de classes (par exemple en 3H ou en 7H).	

Les enfants ayant des besoins particuliers seront traités selon les mêmes critères que les autres enfants, pour autant qu'ils puissent suivre un enseignement convenable dans le cadre de la scolarité obligatoire.

En inscrivant leurs enfants, les parents s'engagent à soutenir leur développement bilingue et à ne pas abandonner immédiatement à la première difficulté. Par principe, les enfants restent dans la Filière Bilingue durant toute leur scolarité.

2.8.3 Mobilité interne

La souplesse introduite au niveau des effectifs facilite les changements de classe.

Mobilité horizontale: du fait que les deux trains de classes ont le même statut et sont organisés selon une grille horaire commune, un ou une élève peut passer de la classe a à la classe b. Ces changements doivent être justifiés (équilibre de la classe, besoin pédagogique de l'élève notamment) et sont de la compétence de la direction.

¹⁵ À l'EE, les classes sont des classes à multiniveaux (Il y a donc 4 classes de 1H/2H).

Mobilité verticale: la prolongation ou le raccourcissement de cycle est possible.

2.8.4 Perméabilité, sortie de la FiBi et admission dans d'autres classes

La FiBi et la FiBiS sont conçues de telle façon que les enfants restent en principe dans des classes bilingues pendant la totalité de la scolarité obligatoire, de l'école enfantine jusqu'à la fin du cycle secondaire I. Ainsi, les élèves de la FiBi primaire fréquentent ensuite la FiBiS.

À l'entrée de la FiBi (1H), l'effectif des classes est porté à 21 élèves maximum. Voir également ch. 2.4.

Il convient de prévoir des critères donnant une certaine perméabilité à la FiBi, car il est impossible d'éviter tout changement, notamment pour cause de départs et d'arrivées.

Motifs de sortie de la FiBi:

- Déménagement à Bienne

Même après un déménagement, les élèves peuvent continuer à fréquenter la Filière Bilingue à Bienne, dans la mesure où les parents assument la responsabilité d'un chemin d'école plus long. Un déménagement engendrant un chemin d'école intolérable peut justifier une sortie de la FiBi.

- Déménagements dans d'autres communes

Dans ces cas, les enfants concernés peuvent rester à la FiBi pour autant:

- qu'il n'y ait personne sur la liste d'attente pour les remplacer;
 - que la commune du nouveau domicile accepte de prendre à sa charge les frais d'écologie.
- Difficultés scolaires, sociales ou personnelles, clairement liées au concept de l'immersion réciproque. Une prise de position et une proposition correspondante du Service psychologique pour enfants et adolescents est requise. E&S statue et rend une décision. Les inaptitudes à la performance non dues à l'enseignement bilingue ne valent pas en tant que motifs de sortie. La FiBi est conçue comme école intégrative et admet, comme les autres écoles, les mesures pédagogiques particulières ou la répétition de classes.

Durant toute la durée de la FiBi, on garantit aux élèves la réintégration dans une classe de l'une des deux langues officielles. Les maîtres ou maîtresses de classe (issus des deux langues) font une proposition à la direction d'école de la FiBi, afin d'indiquer dans quelle langue (PER ou LP21) l'élève doit poursuivre sa scolarité.

2.8.5 Admissions de nouveaux élèves et liste d'attente

Afin de combler les places laissées vacantes par d'éventuels départs, la FiBi admet de nouveaux élèves. En cas de sortie, E&S et la direction d'école cherchent ainsi activement à repourvoir la place vacante au moyen d'une liste d'attente.

Afin d'éviter un appel à la scolarisation dans la langue partenaire en primaire¹⁶, les élèves inscrits dans une école régulière de la langue partenaire ne sont en principe pas admis ni sur la liste d'attente, ni à la FiBi.

¹⁶ La Ville de Bienne constate depuis quelques années que certaines familles inscrivent leurs enfants dans la langue partenaire (dans l'espoir que ces enfants l'apprennent et deviennent bilingues) alors qu'elles ne maîtrisent pas ou très peu cette langue partenaire. Ce phénomène que la Ville tente de réduire, notamment par les journées d'inscription à l'école, peut s'apparenter à la création artificielle d'élèves allophones.

Inscription sur la liste d'attente FiBi

Les familles invitées à la soirée d'information FiBi, mais dont les enfants ne sont pas attribués à la FiBi, peuvent indiquer leur souhait de figurer sur la liste d'attente. Elles en font la demande au Service de l'administration scolaire.

Les familles qui arrivent à Bienne en cours de scolarité peuvent inscrire leurs enfants sur la liste d'attente.

Chaque année, le Service de l'administration scolaire réactualise la liste d'attente pour les élèves qui viennent de commencer la 3H et la 5H.

Lorsqu'une place se libère, la direction contact les familles de la liste d'attente. On veille, en principe, à ce que soit respecté l'équilibre entre germanophones, francophones et allophones, même si cette dernière notion s'efface progressivement avec le temps pour des élèves scolarisés depuis plusieurs années.

Jusqu'à la 3H, aucun niveau spécifique n'est requis en fr et en d.

À partir de la 3H, la direction teste les bases orales de la langue 2 (compréhension).

La question concernant l'intégration d'élèves en provenance de classe d'accueil est laissée ouverte.

2.8.6 Transport des élèves

Du fait que l'attribution à la FiBi se fait à partir des critères de langue et de distance entre le domicile et l'école, la question des abonnements de bus ne se pose généralement pas.

Si toutefois, au moment de l'attribution, la distance entre le domicile et l'école donne droit à un abonnement de bus, les *Directives concernant les transports financés par la Ville de Bienne pour les élèves domiciliés à Bienne* sont applicables. Il en va de même dans le cas d'une attribution en cours de scolarité par la liste d'attente.

En revanche, après un déménagement, les *Directives concernant les transports financés par la Ville de Bienne pour les élèves domiciliés à Bienne* ne s'appliquent pas. C'est l'adresse au moment de l'attribution qui fait foi.

Des explications et une information complète doivent être systématiquement données par la direction d'école lors de l'annonce des déménagements.

E&S statue sur des cas particuliers (par exemple raisons pédagogiques ou déménagements de classes).

2.9 La Direction

2.9.1 En général

La FiBi est dirigée par une codirection bilingue¹⁷. La codirection FiBi doit former un tandem solidaire, c'est-à-dire que les deux personnes sont nommées ensemble et solidairement. Si l'une d'entre elles démissionne, le poste de la seconde personne est aussi remis au concours. Elle aura naturellement la possibilité de postuler à sa propre succession.

¹⁷ Le système des codirections existe dans plusieurs écoles biennoises primaires et secondaires, francophones et germanophones.

2.9.2 Taux d'occupation et décharge

Avec 16 classes en 2019/2020, la direction de la FiBi bénéficie d'un pool de 50% et 50%, sans compter les tâches spéciales et la direction de l'enseignement spécialisé. À ce taux d'occupation s'ajoutent 2*10% de décharge (limité dans le temps) pour la mise en œuvre du concept révisé. À terme, la FiBi doit pouvoir fonctionner en limitant les ressources supplémentaires (voir ch. 5).

Le passage à une seule unité scolaire (US) aura une légère influence sur le pool de direction puisque dans le cadre du *Concept 2013*, presque tous les enseignants et enseignantes sont annoncés deux fois (une fois à l'inspection germanophone, une fois à l'inspection francophone). Selon une première estimation, la mise en œuvre du *Concept 2019* va diminuer le pool de direction de 5% à 10%.

La direction bénéficie de 2*10% de décharge pour la révision du *Concept 2019* et sa mise en œuvre. Cette décharge est limitée dans le temps et couvre des tâches spécifiquement liées au projet:

- mettre en œuvre le concept révisé et introduire la nouvelle grille horaire FiBi;
- soutenir et encadrer le corps enseignant dans cette transition;
- trouver des solutions aux problèmes qui, inévitablement, se poseront au fur et à mesure de l'avancement du projet;
- participer à la communication inhérente à ce genre de projet;
- accompagner, en tant que direction FiBi, le développement de la FiBiS et faire le lien entre les deux projets;
- participer à l'évaluation.

La mise en œuvre du *Concept 2019* va s'étendre sur deux années. Il sera ensuite possible d'évaluer la charge de travail de la direction dans un mode de fonctionnement régulier et au besoin de l'adapter. Jusqu'ici, la FiBi a toujours évolué et demandé beaucoup de travail propre au projet: développement logique de la FiBi et augmentation régulière du nombre de classes (2010–2018), préparation de l'orientation et du passage au secondaire I (2017 et 2018), évaluation (2017), révision et mise en œuvre du *Concept 2019* (2018–2020).

2.10 Membres du corps enseignant

On constituera des équipes d'enseignantes et enseignants pour les quatre classes de deux années consécutives. Elles collaboreront étroitement pour l'enseignement et le développement du projet et couvriront la majeure partie de l'enseignement à dispenser. Une partie considérable du travail de développement et de préparation devra être fournie à l'école, des plages de temps étant définies à cet effet en dehors des heures d'enseignement.

Le corps enseignant pratique un développement coopératif de l'enseignement. La notion d'équipe pédagogique est centrale dans le concept de la FiBi. En premier lieu, le principe de l'immersion réciproque nécessite une étroite collaboration, au sein de la même classe, entre les enseignantes et enseignants des deux langues. Ensuite, ceux-ci constituent des équipes pédagogiques par matière et par cycle selon les besoins, tant pour la mise en œuvre du concept que pour le développement ordinaire de l'enseignement.

Conditions préalables pour l'enseignement au sein de la FiBi:

- diplôme d'enseignant ou d'enseignante adapté au degré scolaire;
- compréhension de la langue partenaire;
- disposition à collaborer au développement de la FiBi au sein d'une équipe bilingue;
- fort intérêt pour l'enseignement bilingue et plurilingue;

- disposition à développer les formes d'enseignement spécifiques à la FiBi.

Il existe un profil d'emploi (exigences) détaillé pour le corps enseignant de la FiBi.

2.11 Décharge du corps enseignant

En principe, la Filière Bilingue doit être menée avec les mêmes ressources que les classes régulières. En complément, des leçons supplémentaires limitées dans le temps pour l'entrée en matière ont été octroyées pour la mise en place du projet. La mise en œuvre du *Concept 2019* justifie une décharge à raison de deux heures par classe pendant 2 ans.

Les membres du corps enseignant bénéficient d'une offre de formation continue (auprès de la PH Berne et de la HEP BEJUNE).

À ce stade, il n'est pas prévu de décharge permanente pour le corps enseignant de la FiBi, malgré le fait que la FiBi implique un surcroît de travail, tel que:

- entretiens entre les deux cultures pédagogiques et administratives (mesures spéciales, activités scolaires, rituels, travail avec les parents, etc.);
- communication plus importante, car bilingue, entre le corps enseignant, les parents, les enseignantes et enseignants spécialisés et les partenaires scolaires;
- travail avec 2 plans d'études;
- relations publiques intensives (coopération avec les médias, visites lors des cours, etc.).

Ce travail propre à la FiBi peut être assimilé aux conditions particulières d'une école, comme toutes les écoles de Bienne en connaissent (par exemple en lien avec la migration ou le taux élevés d'élèves défavorisés dans certains quartiers).

Les leçons supplémentaires de co-enseignement sont destinées aux élèves (soutien de l'apprentissage des langues), mais elles constituent aussi une forme de soutien pour les enseignantes et enseignants.

2.12 Processus administratifs et relations avec le Canton

Le passage à une grille horaire commune aux deux plans d'études ainsi que la création d'une unité scolaire (US) du point de vue de la terminologie cantonale implique de définir avec l'INS certains processus administratifs, notamment (liste non exhaustive):

- Controlling et inspection scolaire, définition d'une interlocutrice ou d'un interlocuteur et clarification des formulaires à utiliser
 - Communication des programmes électronique (CdPe)
 - Évaluation et orientation (traduction et validation des formulaires)
 - Tableau des leçons EE et EP
 - Calcul des pools de direction selon l'Ordonnance sur le statut du corps enseignant (OSE), annexe 4
 - ...
- Statistique cantonale de la formation (Bista)
- ...

Dans la mesure des ressources à disposition, la direction de la FiBi maintient les contacts avec les systèmes et réseaux des deux plans d'études (séances de directions, séances cantonales, etc.). La FiBi est un lien entre les deux systèmes scolaires existant dans le canton et à Bienne.

3 Concept pédagogique et didactique

La FiBi vise un équilibre aussi large que possible des compétences, tant orales qu'écrites, dans les deux langues. On peut s'attendre à des différences entre les élèves selon leur faculté d'apprentissage en ce qui concerne le niveau général et les compétences de communication individuelles que sont la compréhension orale, la lecture, l'expression orale et l'écriture. En outre, une approche appropriée doit être trouvée avec la diglossie, c'est-à-dire que les élèves francophones doivent apprendre le dialecte jusqu'à un certain point, mais également la langue standard.

3.1 Principe

3.1.1 Base pédagogique fondamentale

Par principe, la base pédagogique fondamentale de la FiBi ne se différencie pas de celle des autres classes. La FiBi développe son propre profil et sa culture propre dans le sens d'une école dirigée. Par ailleurs, les aspects suivants revêtent une importance particulière:

- les membres du corps enseignant des deux langues travaillent en étroite collaboration, planifiant l'enseignement d'un commun accord. Ils observent et enregistrent les progrès des élèves de manière coordonnée;
- dans les branches qui sont enseignées dans les deux langues, ils développent un plan d'enseignement bilingue en référence aux plans d'études PER et LP21;
- ils collaborent activement et de manière constructive au développement de la FiBi. Ils sont ouverts aux nouveautés et prêts à se perfectionner personnellement en conséquence;
- ils sont conscients de l'environnement bi- et multiculturel des élèves, et tirent profit de cette diversité dans leur enseignement. Ils disposent de connaissances en pédagogie interculturelle, et connaissent la situation particulière de Bienne;
- ils détectent la rapidité avec laquelle les élèves apprennent et aménagent leur cours en conséquence;
- les parents contribuent au succès de l'école, la condition préalable étant notamment une attitude positive envers le bilinguisme et le multilinguisme.

3.1.2 Développement des compétences linguistiques

En tant que plus grande ville bilingue de Suisse, Bienne offre justement des conditions-cadre uniques pour la création d'une forme d'enseignement bilingue dès le début de la scolarité. La promotion du multilinguisme constitue un objectif explicite, tant de l'Union européenne que du Conseil de l'Europe. Les compétences linguistiques ne constituent pas uniquement un objectif de formation, l'apprentissage de chaque langue permettant non seulement d'accéder à un monde nouveau, mais permettent également d'améliorer les chances sur le marché du travail. Le Conseil de l'Europe vise à ce que les jeunes quittent l'école obligatoire «fonctionnellement» trilingues. Être «fonctionnellement» trilingue ne signifie pas maîtriser les langues parfaitement et de manière égale dans la vie quotidienne, la famille et la profession, mais les maîtriser suffisamment pour les besoins du moment. Afin d'atteindre cet objectif, les méthodes d'enseignement et d'apprentissage sont améliorées en permanence, et le début de l'apprentissage des langues est avancé à l'école dans tous les pays.

Ces 20 dernières années, la recherche sur l'acquisition des langues a réalisé de grands progrès, en collaboration avec différentes disciplines scientifiques apparentées. Par ailleurs, elle est axée sur le constructivisme: l'être humain construit dans son cerveau des réseaux hautement complexes pour mémoriser individuellement l'ensemble de ses connaissances et de son savoir-faire, dont les langues font partie. Toute didactique linguistique adaptée à notre époque en tient compte. Par ailleurs, ladite didactique est de plus en plus axée sur le concept du plurilinguisme,

dont le bilinguisme est un cas particulier. Toutefois, on développe également la didactique plus significative de la langue tertiaire, laquelle aborde, par exemple, les différences d'apprentissage d'une première et d'une deuxième langue étrangère.

Le projet FiBi s'appuie sur ces enseignements et tient compte des conditions-cadre spécifiques de Bienne. S'y ajoutent également, tant les expériences faites jusqu'ici à l'école obligatoire que les connaissances issues de projets réalisés dans d'autres cantons et d'autres pays.

3.1.3 Immersion réciproque

Il existe deux manières principales de mettre en place une école bilingue cohérente (...): soit on tient une classe relativement homogène avec la même langue première (L1), en consacrant 50% du temps à l'enseignement dans l'autre langue, soit on constitue des classes avec chaque fois 50% d'élèves des deux langues premières (classes linguistiquement mixtes) et on dispense également l'enseignement à parts égales dans les deux langues. Idéalement, la moitié des élèves de la classe sont chaque fois francophones ou germanophones. C'est le modèle dit de l'immersion réciproque. Toutefois, on choisit dans la plupart des cas le premier modèle, nommé enseignement bilingue, car il n'y a qu'une seule langue locale, ce qui rend l'immersion réciproque impossible.

La communication et le soutien mutuel entre élèves jouent un rôle considérable dans l'immersion réciproque. L'un des objectifs primordiaux des membres du corps enseignant est d'encourager une communication dirigée entre les deux groupes linguistiques.

On fait souvent la différence entre les modes d'apprentissage des langues dirigés et spontanés. C'est spontanément que l'enfant apprend sa langue maternelle ou que les migrantes et migrants apprennent une langue sur leur lieu de travail. Ils perçoivent la langue avec leurs sens, sans aucune censure, de manière tout à fait naturelle. Ils en choisissent les éléments dont ils ont besoin pour communiquer. Ils apprennent la structure de la langue en majeure partie au vu de la fréquence de l'apparition d'une règle, ou parce que celle-ci est particulièrement facile. En effet, ce qui est très marqué et qui attire l'attention est aussi plus vite appris.

Par contre, dans l'enseignement des langues marqué par des fonctions psychologiques et comportementales, courant jusque dans les années 90, tout était dirigé. La langue a été simplifiée, le vocabulaire limité, la grammaire expliquée etc. Les élèves devaient suivre les contenus du manuel scolaire ou ceux de l'enseignante ou de l'enseignant, et ne pouvaient pas choisir eux-mêmes les éléments.

Dans le modèle de l'immersion réciproque, les apprentissages à la fois dirigés et spontanés se complètent. Conformément à l'âge, l'acquisition spontanée de la langue se fait au premier plan à l'école enfantine, pour être ensuite de plus en plus complétée par un apprentissage dirigé.

3.2 Conditions-cadre et plans d'études

Conformément au principe de l'immersion réciproque, les classes sont constituées en premier lieu à parts égales d'enfants germanophones et francophones. Les élèves allophones sont attribués au groupe francophone ou germanophone selon le critère de la langue qu'ils maîtrisent le mieux ou vers laquelle les élèves – ou leur familles – sont plutôt orientés. Le groupe d'apprentissage reste ensemble durant les cours. Les classes peuvent être divisées dans des situations particulières, afin d'enseigner des contenus individuels dans la langue du plan d'études ou dans la langue d'immersion.

Le tableau suivant donne une vue d'ensemble des indicateurs de la FiBi pour l'enseignement bilingue:

<i>Indicateur</i>	<i>Expression</i>
1. Âge des élèves débutants	Tôt: entre 4 et 5 ans (avant l'acquisition de l'écriture)
2. Objectif de l'enseignement à la fin de l'école obligatoire	Connaissances presque parfaites, comme un locuteur natif
3. Composition de la classe	Pour deux classes: 12 élèves fr, 12 élèves d et 18 élèves allophones (équilibre entre orientation fr et d)
4. Compétences linguistiques des élèves	Élèves débutants, compétences faibles à l'EE, développement en cours de scolarité
5. Compétences linguistiques de l'enseignant ou de l'enseignante	Locuteur natif / Locutrice native avec connaissance de l'autre langue scolaire
6. Personnel enseignant	1 personne = 1 langue, il faut donc au moins deux membres du personnel enseignant par classe qui se partagent un poste
7. Enseignement des langues	Outre l'enseignement par immersion, on enseigne également les langues. L'allemand et le français ont le même statut de L1 scolaire
8. Langues et ordre des langues	Langues locales, simultanément
9. Valeur des langues-cibles d + f	Langues jouissant d'un prestige élevé
10. Quote-part de temps	50% d'exposition à chaque langue
11. Horaires / Quotes-parts	p. ex. le matin ou l'après-midi / 1 ^{re} ou 2 ^e moitié de la semaine ou semestriel. Modalités à définir avec les enseignantes et enseignants
12. Conditions d'admission	Ouvert à tous les élèves, également aux plus faibles
13. Statut des participantes et participants	Facultatif pour le personnel enseignant et les élèves
14. Disciplines	Contenus plutôt concrets, orientés sur l'action et, ultérieurement plus abstraits, plus cognitifs
15. Moyens pédagogiques	Matériel pédagogique issu des deux plans d'études: moyens obligatoires, moyens non obligatoires proposés ou créés par le corps enseignant
16. Plan d'études	Grille horaire ad hoc FiBi construite à partir des deux plans d'études
17. Compétences méthodiques des membres du corps enseignant	Formation approfondie (en cours d'emploi)
18. Accompagnement et évaluation	Accompagnement et évaluation professionnels

3.2.1 Plans d'études

La FiBi est organisée sur la base d'une grille horaire ad hoc commune au PER et au LP21 (ch. 2.6). Elle se réfère ainsi aux deux plans d'études qui, globalement ne présentent pas d'importantes différences hormis en ce qui concerne les grilles horaires. La récente entrée en vigueur du LP21 a plutôt eu pour effet de rapprocher les deux plans.

Le PER et le LP21 constituent, au même titre, le cadre de l'enseignement à la FiBi. Les membres du corps enseignant se référeront au LP21 pour l'allemand et au PER pour le français. Pour les autres branches, ils s'inspireront des deux plans. En maths, le travail préparatoire est important, mais il est possible de tirer profit des deux plans. Du fait que le domaine des NMG est au centre du nouveau LP21 (avec un accent sur les MINT), il convient dans ces matières de s'inspirer davantage du LP21 tout en ayant un œil sur le PER.

Il convient de noter que la majorité des enseignantes et enseignants de la FiBi ont suivi les formations du LP21, bien que la moitié des classes soit encore organisée selon la stricte distinction PER/LP21 (selon le *Concept 2013*).

3.2.2 Dialecte et langue standard

Compte tenu de l'objectif que constitue la fonctionnalité des compétences linguistiques, les enfants dont la langue principale est le français doivent également apprendre le dialecte. Étant donné que ce dernier joue un rôle central dans la vie quotidienne biennoise, cela correspond au vœu des parents francophones, mais constitue aussi un avantage pour avoir de futures chances sur le marché du travail.

Ce point est explicitement encore laissé ouvert. Il fera prochainement l'objet d'un séminaire du corps enseignant. Le *Concept 2013* prévoyait que:

À l'école infantine et selon la composition de la classe, l'on communiquera donc tant en dialecte qu'en langue standard durant les leçons données en allemand, le dialecte étant prioritaire. Par principe, l'enseignement sera dispensé dans la langue standard dès l'entrée à l'école primaire, le dialecte étant également encouragé dans le cadre des offres de l'école.

3.2.3 Devoirs à la maison

Les devoirs sont donnés dans les deux langues, selon les dispositions des plans d'études. L'orientation pédagogique développée par la direction d'école tend vers une diminution, voire une suppression des devoirs. Il s'agit d'une tendance générale valable dans le canton de Berne (d et fr) comme dans bien des cantons suisses.

3.2.4 Activités de l'école

L'école de la FiBi encourage la cohésion entre les enfants et les membres du corps enseignant de toutes les classes par le biais de différentes activités. En principe, les semaines de projet et autres projets scolaires sont conçus pour l'ensemble de l'école et servent également à l'échange entre les classes. Notamment, les quatre classes du même cycle travaillent ensemble lors de manifestations particulières, mais également dans le cadre de l'enseignement régulier, ce qui peut contenir des éléments de l'enseignement regroupant plusieurs tranches d'âges.

3.2.5 Enseignement complémentaire de l'allemand et/ou du français

Le *Concept 2013* validé par l'INS prévoyait d'offrir aux élèves (dès la 3H ou 1. Kl.) du soutien dans la langue seconde par deux leçons hebdomadaires complémentaires d'allemand ou de français sous forme de cours facultatifs. Pour les années scolaires 2018/2019 et 2019/2020, l'inspection scolaire a autorisé à titre exceptionnel le changement de ces deux leçons facultatives hebdomadaires d'allemand ou de français en deux leçons de co-enseignement. Il s'agit au total de 24 leçons (deux fois six leçons par train de classes, soit 24 leçons). L'objectif était de rendre ces leçons facultatives obligatoires, placées à l'horaire en tant que leçons de section de classe. Sans générer de coûts supplémentaires, cette mesure a permis de mettre en place du co-enseignement. Avant son adoption, plusieurs élèves renonçaient aux options qui rallongeaient leurs horaires. Dans beaucoup de cas, ce soutien est pourtant indispensable. En outre, les élèves qui souhaitaient utiliser ces options de soutien devaient renoncer, en particulier dans les petits degrés, à d'autres cours à option plus créatifs. Pour certains élèves, un soutien en langue seconde est indispensable dans le contexte de la FiBi. D'un point de vue de l'apprentissage, principalement pour les élèves en difficulté, un soutien en classe est préférable à une augmentation du temps scolaire.

Le retour de cette expérience est très positif. Le *Concept 2019* prévoit donc de l'enseignement complémentaire de l'allemand ou du français sous forme de co-enseignement de la 1H à la 8H, mais seulement à raison d'une leçon par train de classes, soit au total 16 leçons.

3.3 Matériel scolaire

Les moyens d'enseignement des deux plans d'études sont utilisés. De manière générale, une coordination avec la FiBiS est indiquée.

Français:	PER
Allemand:	LP21
Maths:	PER et LP21,
Anglais:	à définir, coordination avec FiBiS
NMG:	PER et LP21

3.4 Horaires – exemples

3.4.1 Horaire EE

Le tableau suivant montre un modèle d'horaire et la répartition des langues d'enseignement, telle qu'elle est mise en place à l'école enfantine.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin 1	Classe ent.	Classe ent.	Classe ent.	Classe ent.	Classe ent.
Matin 2	Classe ent.	Classe ent.	Classe ent.	Classe ent.	Classe ent.
Matin 3	Classe ent.	Classe ent.	Classe ent.	Classe ent.	Classe ent.
Matin 4	Classe ent.	Classe ent.	Classe ent.	Classe ent.	Classe ent.
Midi					
Après-midi 1	Demi-classe			Demi-classe	
Après-midi 2	Demi-classe			Demi-classe	

Enseignement dispensé par un membre du corps enseignant francophone (L1)

Enseignement dispensé par un membre du corps enseignant germanophone (L2)

Enseignement en demi-classe, enfants un an avant l'entrée à l'école

Enseignement en demi-classe, enfants deux ans avant l'entrée à l'école

3.4.2 Horaire 3-4H et 8H FiBi

Stundenplan 3H (1.) und 4H (2.) Klasse FiBi 25L. (mit 6 Lekt. abtw. U.)

Version 1b mit 9 L Sprache, 4 NMG

Dt: 16L + 1TT + 0,5 KLP
Fr: 15L + 1TT + 0,5 KLP +

Zeit	Montag	Dienstag	Mittwoch	Donnerstag	Freitag
07.30 - 08.15					
08.20 - 09.05	NMG	Sprache	Sprache Halbklasse	NMG	Sprache
09.05 - 09.50	Sprache	Sprache	Math Halbklasse	Math	Sprache
10.15 - 11.00	Math	Sport	Gestalten Halbklasse	Sprache	Math
11.00 - 11.45	Sport	Sport	Gestalten Halbklasse	Sprache	NMG
12.55 - 13.40					
13.50 - 14.35		Sprache		Sprache MGS	
14.40 - 15.25		Sprache		Math MGS	
15.40 - 16.25		NMG			
16.30 - 17.15					

Stundenplan 8H (6. Klasse) FiBi 31L. (mit 5 Lekt. abtw. U.)

Dt: 17L + 0,5 KLP
Fr: 17L + 0,5 KLP
En: 2L

Zeit	Montag	Dienstag	Mittwoch	Donnerstag	Freitag
07.30 - 08.15		Englisch		Englisch	Musik
08.20 - 09.05	NMG	NMG	Math	Medien	Sprache
09.05 - 09.50	Math Halbklasse	Math	Sprache	Math	Sprache
10.15 - 11.00	Sprache Halbklasse	Sport	Sprache	Sprache	Math
11.00 - 11.45	Sprache Halbklasse	Sport	Musik	Sprache	Sport
12.55 - 13.40					
13.50 - 14.35	Gestalten Gestalten	Sprache			NMG
14.40 - 15.25	Gestalten Gestalten	Sprache			NMG
15.40 - 16.25	NMG	Dessin			
16.30 - 17.15					

3.5 Mesures particulières et leçons OMPP

Des mesures pédagogiques particulières sont à disposition de la FiBi dans la même proportion que pour les autres écoles.

La FiBi est hétérogène en ce qui concerne les conditions préalables linguistiques, culturelles, sociales et en matière de performance, donc axée sur l'intégration. Par conséquent, elle dispose également de mesures pédagogiques particulières, telles que le renforcement de l'intégration, l'allemand ou le français langue seconde, la logopédie et la psychomotricité, dans la même proportion que dans les autres écoles biennoises. Pour la composition moyenne des classes attendues, cela donnera 1 à 2 leçons par classe, sans logopédie, psychomotricité et classes spéciales. Ces ressources doivent être essentiellement mises en place dans les degrés inférieurs, comme dans les autres classes à Bienne. Elles sont réparties à l'échelle de la ville.

Par contre, le choix de la langue des mesures nécessaires est spécifique à la FiBi. En concertation avec le corps enseignant et les parents, en cas de doute avec l'aide de la direction, la langue des mesures est fixée de façon à atteindre le meilleur encouragement pour l'enfant. Dans tous les cas, la situation individuelle doit être prise en compte. Les projets de soutien gagnent en efficacité par la flexibilité et l'ouverture de tous les participants.

L'organisation découlant du *Concept 2013* prévoit l'attribution de leçon OMPP (répartition interne à la Ville de Bienne) aux classes PER (pool francophone) et aux classes LP21 (pool germanophone). L'utilisation de leçons du pool fr dans une classes LP21, et inversement, n'est pas possible. Il n'est par exemple pas possible d'offrir du FLS dans une classe LP21 de la FiBi, bien qu'au moins un tiers d'élèves germanophones suit la moitié de l'enseignement en français.

En raison de l'abandon de la distinction des classes PER/LP21, la FiBi reçoit du pool fr (base: nombre d'élèves divisé par deux) et du pool d (base: nombre d'élèves divisé par deux) les leçons OMPP¹⁸ qui alimentent un pot commun FiBi dont la direction d'école décide de l'utilisation.

3.5.1 DaZ et FLS

Le soutien DaZ et FLS est utilisé dans les deux classes. Le DaZ et le FLS constituent une ressource dont l'utilisation doit être développée dans le cadre de l'apprentissage simultané du français et de l'allemand.

La FiBi reçoit un nombre de leçons de la part de la Ville à partir d'une clef de répartition valable pour toutes les écoles. Les leçons DaZ et FLS peuvent être utilisées indifféremment dans toutes les classes, principalement celle du premier cycle.

3.5.2 Prolongement ou raccourcissement de cycle, programme d'introduction et cycle élémentaire

L'assouplissement des règles régissant les effectifs des classes FiBi permet des cycles prolongés ou raccourcis. Les élèves qui en ont besoin doivent avoir la possibilité de faire un programme d'introduction (la 3H sur 2 ans) sans quitter la FiBi pour aller dans une classe d'introduction (ce qui, pour les élèves concernés, pourrait signifier la fin de l'enseignement bilingue). Les modalités de ce programme d'introduction dans une classe FiBi doivent encore être précisément arrêtées à l'échelle de la Ville (allocation des leçons). D'un point de vue pratique, il est par exemple envisageable qu'un élève suivant un programme d'introduction fasse sa 3H sur deux ans dans la même classe et avec ses camarades, puis qu'il change de classe pour la 4H (voir schéma ci-après).

¹⁸ La clé de répartition des pool fr et d de leçons OMPP de la Ville est de la compétence de la commune. Ces ressources sont réparties selon des critères définis. Le nombre exact des leçons MPP n'est jamais garanti d'une année à l'autre.

Schéma d'un programme d'intro intégré à la FiBi

année	élève avec		enseignant-e
	programme intro	reste de la classe	
année 1	1ère partie 3H	3H	A
année 2	2ème partie 3H	4H	A
année 3	4H	4H (nouvelle classe)	B (nouvelle classe)

À terme, la mise en place de deux cycles élémentaires à la FiBi serait idéale. Pour l'heure, les locaux scolaires à disposition de la FiBi ne permettent pas la réalisation de deux cycles. La configuration actuelle devrait permettre, sous réserve de quelques changements et de vérifications, l'ouverture d'un cycle.

3.5.3 Concept des mesures particulières au sein de la FiBi

Les mesures pédagogiques particulières au sein de la FiBi font l'objet d'un concept à élaborer en concertation avec le Service de ressources pédagogiques (SEREP) et le Zentrum für Pädagogik (ZfP) ainsi qu'avec le Service psychologique pour enfants et adolescents francophone (SPE) et germanophone (Erziehungsberatung; EB) du Canton.

3.5.4 Langue de prise en charge des élèves (en particulier SPE ou EB)

En principe, si un enfant doit faire un bilan auprès du Service psychologique pour enfants, il est pris en charge dans le service de sa langue maternelle ou de la langue (d ou fr) dans laquelle il est le plus à l'aise. Au besoin, les enseignantes et enseignants peuvent émettre un avis sur la langue de prise en charge la plus appropriée. Le concept des mesures particulières au sein de la FiBi pourra proposer d'autres indicateurs.

3.5.5 Communication et concertation

Les institutions concernées (SEREP et ZfP, SPE et EB, direction FiBi et FiBiS, responsable du projet) se rencontrent régulièrement afin d'améliorer la communication et la concertation entre et avec les différents intervenants pédagogiques, à la fois pour la vision et la compréhension globale du projet comme pour l'analyse de quelques cas particuliers faisant école¹⁹.

3.6 Collaboration et communication avec les parents

La collaboration avec les parents s'oriente sur les exigences du PER et du LP21. Malgré cela, tous les parents ne font pas partie de groupes relativement bien formés et l'intérêt des parents est différent concernant le déroulement de l'enseignement bilingue.

En principe, les informations concernant toutes les classes de la Filière Bilingue sont communiquées dans les deux langues. Cela ne concerne pas les courriers envoyés par l'administration (E&S). Par défaut, ces derniers sont envoyés dans la langue dans laquelle l'enfant est inscrit au Contrôle des habitants. Les informations internes d'une classe peuvent être communiquées dans une seule langue. Les parents qui ne sont pas ou peu familiarisés avec les deux langues du plan d'études sont soutenus par le corps enseignant. Les familles du même

¹⁹ Deux séances de travail réunissant tous les partenaires ont déjà eu lieu en 2019 pour traiter de ces questions.

groupe linguistique, ou de l'autre, sont rassemblées par les enseignantes et enseignants, afin qu'elles se soutiennent mutuellement et gardent le contact.

C'est pourquoi les objectifs, l'organisation et les aspects spécifiques à la FiBi sont communiqués de façon transparente et adaptée aux destinataires. Concrètement, en plus du travail régulier avec les parents comme dans toutes les écoles, une offre supplémentaire est offerte pour le renforcement des sujets linguistiques. Les parents sont libres d'y participer ou non.

Les parents peuvent considérablement contribuer au succès de l'école, la condition préalable étant une attitude positive envers le bilinguisme et le multilinguisme. L'école leur fournit des connaissances de base concernant l'acquisition d'une langue et des informations quant à la méthode de travail du corps enseignant. Ce dernier veille à avoir régulièrement avec eux des échanges sur le développement de l'enfant, lequel doit se sentir également soutenu, tant à l'école qu'à la maison, disposant ainsi d'une base solide pour développer son image personnelle et sa confiance en soi.

3.7 Développement du concept d'enseignement dans des domaines et disciplines individuels

Le présent concept décrit essentiellement les conditions-cadre et les principes pédagogiques didactiques. En outre, un travail de développement considérable était et demeure nécessaire pour les niveaux scolaires et disciplines individuels, afin d'adapter les cours à la situation spécifique de l'enseignement en immersion réciproque dans les classes hétérogènes comme celles de la FiBi. L'important est de gérer de manière avantageuse les grandes différences de compétences linguistiques des élèves et du personnel enseignant, par exemple en formant des tandems ou en instaurant un mentorat pour les élèves lors de travaux de groupe.

3.8 Évaluation et orientation des élèves

L'orientation des élèves de la FiBi est effectuée en fonction de l'organisation de la FiBiS et selon le système alémanique. L'orientation a lieu à la fin du 1^{er} semestre de 8H. En cas de divergence (parents, corps enseignant), un premier entretien a lieu avec la direction. Au besoin, les parents peuvent faire recours à l'inspection scolaire.

Les formulaires d'orientation seront adaptés et traduits.

Conformément aux recommandations de l'évaluation de 2017, il serait judicieux de définir des modalités et des démarches d'évaluation qui rendent la progression des apprentissages linguistiques et les bénéfices particuliers de l'enseignement bilingue, lisibles et compréhensibles pour les élèves et les parents.

4 Financement

4.1 Charges d'exploitation courantes

Par principe, un budget et des ressources humaines sont mis à disposition de la FiBi comme de toutes les autres écoles biennoises. L'objectif à long terme est que les moyens suffisent à son fonctionnement.

4.2 Frais généraux du projet

Des moyens supplémentaires ont été nécessaires pour le développement de la FiBi dans les trois phases de projet. Ceux-ci sont décrits ci-dessous et seront couverts par le budget ordinaire ou un crédit d'investissement.

Les frais généraux du projet englobent essentiellement les composants suivants:

- enseignement complémentaire en allemand et français (ch. 3.2.5), transformation des leçons accordées dans le cadre du *Concept 2013* en co-enseignement (16 leçons à la place de 24);
- décharge de la direction d'école de 20% en plus de l'engagement en tant que direction (financement par la Ville de Bienne). Ce financement est prolongé pour une période de quatre ans, soit deux ans pour la préparation et la mise en œuvre du *Concept 2019* (2019-2020, 2020-2021) puis deux ans de fonctionnement régulier pour compenser la perte estimée à 10% du pool de direction (2021-2022, 2022-2023)²⁰. Au terme de la période, une réévaluation du cahier des charges et de l'engagement de la direction sera effectuée;
- conseils et soutien par des spécialistes (financement par la Ville de Bienne);
- évaluation (complément de l'évaluation de 2017).

Budget des coûts supplémentaires propres à la FiBi (suite à la révision du concept 2019)			(CHF)			(CHF)	
			18/19	19/20	20/21	Total	
Soutien élèves (team teaching)	permanent (réévaluation)	24 16	117'600	117'600	78'400	313'600	selon concet 2013 3.2.5 et décision INS, soutien complémentaire d et/ou f 94'080 Ville (30%) 219'520 canton (70%)
Décharge codirection	limité 3 ans, y c. prép.	20%	32'400	32'400	32'400	97'200	selon concept, prolongation FCS pour finalisation révision concept et mise en œuvre 97'200 Ville (100%)
diminution pool direction (effet Concept 2019)	permanent (réévaluation)	-10%			-16'200	-16'200	estimation des gains, diminution pool dir (effect concept 2019), annuel -4'860 Ville (30%) -11'340 canton (70%)
Décharges (2 l par classe)	limité 2 ans	32		156'800	156'800	313'600	mise en œuvre du nouveau concept, 2h par classe (16 classes) 94'080 Ville (30%) 219'520 canton (70%)
Evaluation					20'000	20'000	10'000 Ville 10'000 Canton
Divers (conseil, formations particulières)			5'000	5'000	5'000	15'000	budget Ville pour FIBI/FIBIS 15'000 Ville
TOTAL			155'000	311'800	276'400	743'200	
Répartition							
Canton de Berne			82'320	192'080	163'300	437'700	
Ville de Bienne			72'680	119'720	113'100	305'500	

²⁰ Effet de la nouvelle grille horaire et de la création d'une unité scolaire (US) du point de vue de la terminologie cantonale.

5 Mise en œuvre et adaptation du *Concept 2019*

5.1 Programme de mise en œuvre (calendrier)

La mise en œuvre de la grille horaire se fera dès la rentrée 2020/2021 (août 2020). L'école disposera d'environ 10 mois pour préparer ce changement et faire la transition.

5.2 Incidence du *Concept FiBi 2019* sur le *Concept FiBiS*

Le *Concept 2019* se rapproche du concept FiBiS, valable pour la filière au secondaire I, dont il reprend le principe d'une grille horaire ad hoc commune. Les changements opérés au primaire vont incontestablement faciliter la transition vers le 3^e cycle.

5.3 Adaptation du *Concept 2019*

Le présent concept se comprend en tant qu'outil de travail. Vu la longue durée du projet, il faut s'attendre à devoir l'adapter en permanence. Il vise à décrire l'aménagement actuel de la FiBi susceptible d'évoluer.

Les responsables du projet sont conscients que d'autres éléments méritent un développement, par exemple les quelques recommandations du rapport d'évaluation de 2017 auxquelles le présent concept ne répond pas. Ces thématiques seront analysées et au besoin intégrées à l'occasion d'adaptations ultérieures.

6 Évaluation du projet

La mise en œuvre du *Concept 2019* fait l'objet d'une évaluation. Dans cette perspective, un concept est élaboré en lien avec l'évaluation de la FiBiS.

7 Bibliographie sommaire

Le *Concept 2019* s'appuie très fortement sur la riche expérience de la direction et du corps enseignant de la FiBi. Pour la littérature scientifique, il convient de se référer à la bibliographie des concepts 2010 et 2013 ainsi qu'à tous les travaux du CAS éducation et plurilinguisme – Bildung und Mehrsprachigkeit 2016-2017, réalisé par la direction et le corps enseignant de la FiBi.

C. Le Pape Racine, C. Merkelbach, CL Salzmann et P. Walther, *Concept de filière bilingue (FiBi)*, 2010. Remaniement en 2013 pour la seconde phase par la direction du projet (D. Bachmann), les expertes externes (C. Le Pape Racine, PH Nordwestschweiz et M. Buser, HEP BEJUNE), le responsable du Département Écoles & Sport (P. Walther) ainsi qu'un expert cantonal (C. Merkelbach).

C. Latscha, S. Völlmin, E. Gogniat, *Concept pour la Filière Bilingue du degré Secondaire I (FiBiS) à Bienne*, 2017.

S. Pfeuti, *Une expérience d'enseignement bilingue en immersion sous la loupe : Evaluation de la Filière Bilingue à Bienne*, Direction de l'instruction publique du Canton de Berne, Section recherche, évaluation et planification pédagogiques (SREP), version définitive reçue au printemps 2018.

Plan d'études romand (PER) et *Dispositions générales complétant le PER*, mai 2019.

Lehrplan 21 (LP21) et *Lehrplanteil, Allgemeine Hinweise und Bestimmungen* (non daté).

Conseil-municipal de la Ville de Bienne, *Stratégie de la formation 2019 – 2022*, juin 2019.

8 Annexe

Extrait du rapport d'évaluation INS (SREP/2017)

RECOMMANDATIONS

L'évaluation de la Filière Bilingue a été réalisée par un recueil systématique des informations indispensables et précieuses auprès de très nombreuses personnes impliquées, à un titre ou un autre, dans le projet pilote. L'importante quantité de renseignements ainsi collectés a permis d'appréhender précisément la manière dont le concept a été élaboré, de décrire la mise en place du dispositif, d'identifier les réussites et les difficultés rencontrées par les différents partenaires et surtout de mettre en évidence les points forts et les points faibles de la Filière bilingue.

Afin de permettre aux instances décisionnelles communales et cantonales de poursuivre l'expérience d'enseignement bilingue à Bienne, voire de l'étendre ultérieurement dans d'autres quartiers, quelques recommandations pouvant s'avérer utiles pour les futurs travaux de réflexion qui viseraient à éliminer les faiblesses observées dans le projet actuel et à écarter les quelques points sensibles sont formulées ci-après.

Pour faciliter la compréhension des propositions, elles ont été regroupées selon quatre thématiques: les aspects contextuels, le corps enseignant, les élèves et finalement les parents. Il est évident que les recommandations formulées ne sont de loin pas exhaustives, mais assurément suffisantes pour que leur prise en compte puisse favoriser le développement de la Filière Bilingue, que ce soit pour pérenniser le projet actuellement en place à l'école enfantine et au degré primaire ou pour l'étendre au degré secondaire.

Cadre et contexte

1. Désigner une personne en charge de la coordination du projet et assurer une communication officielle.
2. Accompagner et faire suivre minutieusement le projet par un groupe de soutien, partager et diffuser des informations auprès de tous les partenaires, s'assurer l'appui d'un expert externe de manière continue ou ponctuelle pour des apports méthodologiques et d'expertises sur l'un ou l'autre aspect.
3. Élaborer un concept d'évaluation et désigner la personne ou l'entité en charge de sa réalisation en amont du processus d'implémentation.
4. Réviser et adapter le concept, en continu, en tenant compte des particularités des élèves, de l'évolution des connaissances scientifiques et de l'expérience du corps enseignant de la Filière Bilingue.
5. Communiquer régulièrement sur la mise en œuvre et s'assurer de la mise en place d'un indispensable suivi du dispositif.
6. Favoriser un accès équitable aux élèves, les accepter selon des critères objectifs et considérer le bien-fondé de la localisation des écoles.
7. Élaborer une politique globale de développement de l'offre en enseignement bilingue.

Pour le corps enseignant

8. Mettre à disposition des membres du corps enseignant davantage de matériel pédagogique, qui semble actuellement insuffisant, et promouvoir des initiatives coordonnées.
9. Apporter une forme de soutien permettant de gérer l'hétérogénéité linguistique et culturelle des élèves.
10. Procurer des instruments visant à repérer plus facilement et rapidement les élèves ayant des besoins particuliers ou se trouvant en difficulté dans le contexte particulier de l'enseignement bilingue.
11. Améliorer la concertation avec les différents intervenants pédagogiques dans l'identification des élèves pour lesquels l'enseignement bilingue pourrait représenter une cause de difficulté ou amplifier significativement des problématiques déjà existantes.
12. Définir des objectifs opérationnels et spécifiques relatifs aux compétences linguistiques attendues chez les élèves et élaborer des indicateurs fiables.
13. Proposer des instruments d'évaluation propres au contexte bilingue.
14. Prévoir des offres de formation continue.

Pour les élèves

15. Définir des modalités et des démarches d'évaluation qui rendent la progression des apprentissages linguistiques et les bénéfices particuliers de l'enseignement bilingue, lisibles et compréhensibles pour les élèves et les parents.
16. Revoir la répartition des groupes linguistiques lors de la procédure d'admission contrevenant au principe d'égalité d'effectifs entre les trois groupes linguistiques (francophones, germanophones et allophones).
17. Examiner la pertinence d'une forme de reconnaissance attribuée au parcours spécifique de l'élève (exemple: attestation ou adaptation du livret scolaire).

Pour les parents

18. Apporter un appui concret aux parents lors du choix du plan d'études, au moment de l'inscription, qui tienne compte des qualités propres à l'enfant et spécifiques à la famille.
19. Envisager un moyen d'aider certains parents, convaincus que l'approche bilingue est meilleure que toutes les autres pour leur enfant, afin de diminuer, sur eux, la pression sociale réelle ou ressentie.
20. Résoudre la question du déséquilibre entre l'offre et la demande contrevenant au principe d'égalité d'accès.
- 21.